



L'ISLE SUR LA SORGUE, le 27 Juillet 2021

BORDEREAU D'ENVOI

350, avenue de la Petite Marine
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Tél : 04.90.21.43.11

Fax : 04.90.21.43.13

Le président

A

Préfecture de Vaucluse

84905 AVIGNON CEDEX 9



EB/CA/NM
N/Réf : 20210391

NOMBRE De pièces	DESIGNATION
1 1 2	<p>Monsieur le Préfet,</p> <p>Veillez trouver ci-joint un exemplaire de:</p> <ul style="list-style-type: none">- Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique- Convention financière annuelle relative au contrat de relance et de transition écologique 2021- Dossiers d'annexes <p>Bien cordialement.</p> <p style="text-align: right;">Nathalie MICHE Responsable du service Administration Générale</p> 

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

ENTRE

Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Représenté par son Président Pierre Gonzalvez, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 1^{er} juillet 2021,

D'une part,

ET

L'État

Représenté par Monsieur Bertrand Gaume, Préfet de Vaucluse,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, et dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

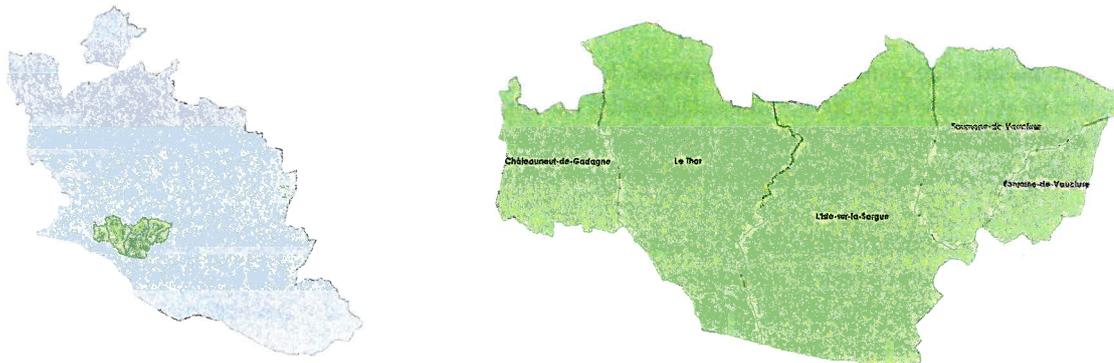
La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire

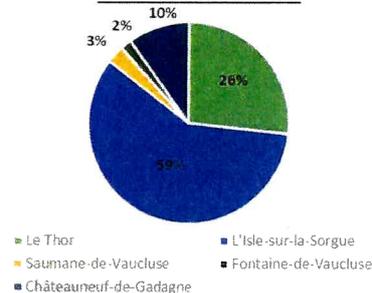


La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse est située en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dans le département du Vaucluse. Elle regroupe Châteauneuf-de-Gadagne, Fontaine-de-Vaucluse, L'Isle-sur-la Sorgue, Le Thor et Saumane-de-Vaucluse et a été créée par arrêté de la Préfecture de Vaucluse, le 28/12/2001.

Le territoire compte **34 321 habitants** (INSEE 2018), dont 52 % de femmes et 48 % d'hommes. Il justifie d'une croissance démographique plutôt soutenue en comparaison aux moyennes nationale, régionale et départementale.

La population intercommunale est inégalement répartie entre les communes : l'une d'entre elles compte plus de la moitié des habitants (20 179 pour l'Isle sur la Sorgue).

Répartition de la population intercommunale en 2018



La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse exerce les compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace ;
- Développement économique et agricole ;
- Développement touristique ;
- Aménagement, entretien, et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Création, aménagement, et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- Assainissement collectif et non collectif ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement pour les actions d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire : la Petite Enfance ;
- Gestion des biens environnementaux communs.

Au 1^{er} juillet 2021, la CCPSMV prend la compétence « Mobilité » et devient AOM sur son territoire.

1.2. L'ambition du territoire

Envieuse d'asseoir la transition écologique, économique et sociale du territoire intercommunal, la CCPSMV s'engage à définir dans le présent Contrat de transition et de relance écologique une démarche et des projets ambitieux.

Territoire connu et reconnu pour ses sites emblématiques, la diversité de ses paysages remarquables, la richesse de sa biodiversité en faune et flore, ainsi que la qualité de la rivière emblématique qui y naît et le traverse – la Sorgue – la CCPSMV peut se vanter de disposer d'un environnement exceptionnel qu'il lui appartient de protéger.

Les habitants et opérateurs économiques locaux, conscients de l'impératif qui est le leur de participer à la protection de leur territoire, ont d'ores et déjà commencé à entreprendre une diminution de leur empreinte

environnementale et notamment énergétique. Cependant, il relève de la responsabilité de l'intercommunalité d'accompagner ces efforts individuels pour parvenir à une réelle dynamique collective en matière de transition énergétique dans le but *in fine* d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Cet impératif s'accompagne de la nécessité de promouvoir le caractère durable des activités économiques, agricoles et touristiques du territoire. Ce dernier est marqué par une réelle identité agricole et d'un dynamisme économique certain, constitué d'importants acteurs industriels et économiques et pôles économiques en devenir, mais aussi d'une large présence de très petites entreprises.

Les atouts de l'intercommunalité lui permettent par ailleurs de développer un Tourisme vert, qui gagne en cohérence s'il s'accompagne d'une trajectoire commune entre l'ensemble des acteurs. Territoire attractif pour les touristes et ménages, l'intercommunalité se doit néanmoins d'entreprendre des actions à même de lutter contre la pression exercée sur l'urbanisme local.

La qualité de vie au sein du territoire s'intensifiera par l'adaptation des politiques publiques aux différentes strates démographiques. En effet, la collectivité souhaite promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle ainsi que l'accès aux besoins essentiels tels que l'emploi et le logement au sein de communes marquées par le vieillissement de leur population respective et la persistance de certaines inégalités.

Aussi, la CCPSMV souhaite œuvrer pour la qualité du cadre de vie offert aux administrés à même de profiter d'une accessibilité aisée aux services publics et commerces de proximité au sein d'un territoire idéalement situé au sens géographique.

Convaincue et impliquée par la nécessité de procéder à une mutation écologique, économique, et sociale de son territoire, la CCPSMV s'est engagée dans une démarche transversale de prise en compte du triptyque de développement durable en adaptant ses politiques publiques aux enjeux contemporains et en mobilisant les programmes de Labellisations et de Contractualisations mis en œuvre par les autres échelons administratifs du territoire national. Elle se destine *de facto* à façonner son projet de territoire autour des enjeux/impératifs de sauvegarde de l'environnement et de transition.

Article 2 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat précise les orientations stratégiques du territoire en s'appuyant sur :

- La connaissance du territoire dont un **Etat des lieux synthétique** et un **tableau de bord écologique** du territoire sont présentés en annexes 1 et 2.
- Les enjeux et ambitions du territoire qui traduit le **projet de territoire** :

Enjeux :

Un territoire à valoriser, une rivière et des paysages remarquables, des biodiversités particulières à préserver.
Des acteurs locaux engagés dans la transition énergétique mais des actions qui ne sont pas suffisamment concrétisées et qui doivent décupler leurs effets.
Une pression sur le territoire et le foncier, par la fréquentation et l'attractivité.

Ambition 1 :

⇒ **Un environnement exceptionnel à protéger**

Enjeux :

Un tissu économique solide et varié de services, d'entreprises industrielles et de TPE, qu'il faut accompagner dans sa pérennité et son développement, mais aussi dans sa transition écologique et la mise en place d'une véritable économie circulaire.

Une agriculture dont le rôle est important en termes d'identité, d'économie et de structuration des paysages et qui a engagé sa transition. Un secteur qui peut présenter des fragilités sur certains secteurs géographiques. Des enjeux autour des friches, du parcellaire et du partage de certains usages.

Une attractivité du territoire forte qui fait du Tourisme un atout indéniable, mais qui doit être maîtrisé et durable.



Ambition 2 :

⇒ **Accompagner un développement économique et agricole durable et en transition**

Enjeux :

Un territoire à taille humaine, où la qualité de vie est mise en avant par ses habitants et dont la situation géographique est un atout.

Des services de proximité accessibles mais à sécuriser.

Des inégalités fortes en termes de ressources (des moyennes qui cachent de fortes disparités) et d'accès à l'emploi notamment pour les jeunes. Un vieillissement de la population.

Un enjeu majeur : la mutation des déplacements à accompagner.



Ambition 3 :

⇒ **Assurer la cohésion d'un territoire à taille humaine où il fait bon vivre**

Article 3 – La décomposition des ambitions en action du territoire

La traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

3.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le contrat de Relance et de Transition écologique s'inscrit dans les **démarches structurantes ou contractuelles** suivantes qui sont détaillées en annexe 3 :

Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) de la Région Sud
Le SCoT et son PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du Bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, Isle-sur-la-Sorgue
Le Plan Climat - PCAET (Plan climat air énergie territorial)
Le Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME
Le Contrat d'Objectif Déchets avec la Région Sud
L'Opération Grand Site – La Fontaine de Vaucluse
Le Label Territoire Durable – COP d'avance
Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial signé avec la Région Sud
Le dispositif « Petites Villes de Demain »
Le programme « Territoires d'industrie »
Une Démarche Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) locale
...

3.2. Validation des orientations et actions

La mise en œuvre du projet de territoire décrit dans le CRTE se décompose selon les **trois ambitions** définies en **fiches orientations** et **fiches projets** dont certaines sont détaillées en annexe 4.

Ces orientations ou projets se décomposent ensuite en fiches actions qui chaque année sont repris dans une convention financière annuelle relative au CRTE.

Les orientations et projets suivants sont fléchés pour la première phase de ce contrat :

- **Ambition 1 : Un environnement exceptionnel à protéger**
 - Un territoire à énergie positive en 2050
 - Une rivière et des biodiversités à préserver
 - Des paysages à valoriser
 - Une gestion des déchets et économie circulaire en évolution
 - *Orientation #1.1 : Pour un Plan Climat ambitieux moteur des politiques locales.*
 - *Orientation #1.2 : Renforcer le développement du photovoltaïque pour les bâtiments et biens publics.*
 - *Orientation #1.3 : Mettre en œuvre l'Opération Grand Site de la Fontaine de Vaucluse.*
 - *Orientation #1.4 : Adopter un Programme local de prévention des déchets et d'économie circulaire ambitieux et partagé, contractualisé avec la Région Sud et d'ADEME*
 - *Projet #1.5 : Création d'un centre aquatique durable en remplacement de la piscine existante.*

- **Ambition 2 : Accompagner un développement économique et agricole durable et en transition**
 - L'accompagnement du tissu économique ancré localement, en transition énergétique
 - Une agriculture qualitative, en développement et en conversion, inscrite au cœur de son territoire
 - Le développement d'un Tourisme d'excellence et durable
 - Un patrimoine historique remarquable identité du territoire et facteur d'attractivité
 - *Orientation #2.1 : Soutenir des filières d'excellence, susciter des implantations, travailler sur les besoins en matière de ressources humaines et de transition énergétique des entreprises. Préserver et renforcer la vocation économique des zones, suivre et optimiser le foncier. Mettre en œuvre les aides territoire d'industries...*
 - *Orientation #2.2 : Développer un tourisme éco responsable, qui vise la qualité et l'excellence, s'appuie sur le patrimoine, la nature, les savoir-faire locaux, d'artisanat d'art et antiquités*
 - *Soutien à deux projets d'hébergements qui s'inscrivent dans la stratégie touristique de qualité et de bâtiment durable (sur les communes du Thor et de l'Isle sur la Sorgue).*
 - *Orientation #2.3 : Accompagner l'agriculture responsable et durable, et les transitions vers le Bio. Etablir les liens avec les filières, diversifier les exploitations, développer les circuits courts et la consommation locale. Reconquérir les friches.*
 - *Soutien aux études sur les projets d'irrigation ou de réhabilitation des systèmes d'irrigation agricoles.*
 - *Soutien aux études sur les possibilités d'implantation de points de vente coopératifs d'agriculteurs locaux.*
 - *Projet #2.4 : Création d'une distillerie pour plantes à parfums sur le territoire.*

- **Ambition 3 : Assurer la cohésion d'un territoire à taille humaine où il fait bon vivre**

- Préserver et valoriser la qualité de vie du territoire et la solidarité au travers de l'accès aux services publics, l'éducation, le logement, la santé et le numérique.
 - Des mobilités à prendre en main
 - Lutter contre les inégalités, accompagner les ménages en précarité
-
- *Orientation #3.1 : Adopter un Schéma intercommunal des mobilités et son volet « Modes actifs »*
 - *Projet #3.2 : Requalification de l'axe principal Le Thor – l'Isle-sur-la-Sorgue*
 - *Projet #3.3 : Construction d'une crèche labellisée Bâtiment durable méditerranéen, inscrit dans la démarche « Ecolocrèche ».*
 - *Orientation #3.4 : La mise en œuvre du programme « Petite Ville de Demain » pour la commune de l'Isle sur la Sorgue.*
 - *Orientation #3.5 : Revitalisation du centre-ville de la commune du Thor.*
 - *Orientation #3.6 : Préserver la cohésion sociale et la solidarité.*
 - *Etablir un « diagnostic social » sur nos compétences (mixité sociale et intergénérationnelle, attractivité et emploi des jeunes, vieillissement de la population, accès aux services publics).*

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

3.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, peuvent être abordés. Les projets moins aboutis feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

3.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires voisins.

Il s'agit par exemple pour le territoire de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, des actions suivantes :

- Du Plan Climat Air Energie Territorial partagé avec la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.
- De l'Opération Grand Site La Fontaine de Vaucluse, également en partenariat avec Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse et le Département de Vaucluse.
- De Territoire d'industrie d'Avignon-Sorgues-Cavaillon-Ventoux, partagé avec le Grand Avignon, la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin, la communauté de communes Les Sorgues du Comtat et la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Article 4 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema,

Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs pour faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

5.4. Engagements de la Région *(si signataire)*

Sans objet.

5.5. Engagements du Département *(si signataire)*

Sans objet.

5.6. Engagements des opérateurs publics *(si signataire)*

Sans objet.

5.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux

acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

5.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité départemental du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (COLOCT). Le COLOCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCPSMV, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CCPSMV. Il est chargé du suivi de

l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 8 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivis seront précisés au cours de la première année du contrat et annexés par avenant.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nîmes.

Signé à L'Isle sur la sorgue le

Le président de la
communauté de communes
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Pierre GONZALVEZ



Le préfet de Vaucluse

Bertrand GAUME

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' and 'G' followed by a horizontal line.

PREFECTURE DE VAUCLUSE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet du département de Vaucluse,

d'une part,

ET

La Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse représentée par son Président,

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse approuvé par délibération le 01/07/2021, et plus particulièrement son plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles est détaillée avec les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés auprès de l'Etat s'élèvent à :

Total des crédits Etat	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial CPER	Autres crédits Etat
1 664 621,19 €	659 290,44 €	585 016,36 €	370 314,39 €	-	50 000 €

ARTICLE 4 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 5 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à l'Isle sur la Sorgue, le

Le Président de la CCPSMV



Le Préfet de Vaucluse


Bertrand GAUME

Ambition du contrat	Maitre d'ouvrage	Intitulé :	Rénovation énergétique du groupe scolaire P. Goujon Phase 1 et 2
Ambition 1 : Un environnement exceptionnel à protéger, Orientation #1.1 Plan Climat	Châteauneuf de Gadagne	Descriptif :	Investissements nécessaires pour améliorer la performance énergétique du bâti et le confort des utilisateurs. Des étapes ont été identifiées dont la mise en œuvre permettra la réalisation d'un gain énergétique de 48 % par rapport à la situation actuelle. L'audit énergétique du bâtiment a par ailleurs conduit à un programme complet en quatre phases. Les étapes 3 et 4 feront l'objet d'une programmation ultérieure.
		Calendrier :	2021 – 2022
		Indicateurs :	Réduction de consommation MWh/an

Montant total HT	Part MOA	Part Etat	Autres financeurs
765 700 €	161 409,56 €	604 290,44 € DSIL RT	-

Ambition du contrat	Maitre d'ouvrage	Intitulé :	Rénovation thermique de la crèche des Capucins
Ambition 1 : Un environnement exceptionnel à protéger, Orientation #1.1 Plan Climat	CCPSMV	Descriptif :	Amélioration de l'isolation de la toiture terrasse et production d'eau chaude sanitaire de la crèche des Capucins basée à l'Isle sur la Sorgue.
		Calendrier :	2021 – 2022
		Indicateurs :	Réduction de consommation MWh/an

Montant total HT	Part MOA	Part Etat	Autres financeurs
75 000 €	45 000 €	30 000 € DSIL RT	-

Ambition du contrat	Maitre d'ouvrage	Intitulé	Rénovation de l'éclairage public
Ambition 1 : Un environnement exceptionnel à protéger, orientation #1.1 Plan Climat	Isle sur la Sorgue	Descriptif	Opération de rénovation de l'éclairage public d'une partie des 3 700 points lumineux de la commune (ex : substitution des ballons fluo en lampes Led qui permettent 60% d'économie).
		Calendrier	2021 – 2022
		Indicateurs	Réduction de consommation MWh/an

Montant total HT	Part Etat	Autres financeurs
136 000 €	47 600 € DSIL	-

Ambition du contrat	Maitre d'ouvrage	Intitulé	Construction durable d'un atelier technique
Ambition 1 : Un environnement exceptionnel à protéger, Orientation #1.1 Plan Climat	Saumane de Vaucluse	Descriptif	Réalisation d'un atelier technique municipal destiné à accueillir les services techniques, à stocker des engins et du mobilier. Utilisation de bois local, éclairage naturel, installations de panneaux photovoltaïques etc.
		Calendrier	2021 – 2022
		Indicateurs	Consommation MWh/an, % construction bois

Montant total HT	Part Etat	Autres financeurs
393 000 €	130 116,36 € DETR	133 920 € Département

Ambition du contrat	Maitre d'ouvrage	Intitulé	Piétonisation du Village – Phase 2
Ambition 1 : Un environnement exceptionnel à protéger, Orientation #1.3 Opération Grand Site	Fontaine de Vacluse	Descriptif	Travaux d'aménagement des accès, modification de parkings. Action issue du plan d'action de l'Opération Grand Site La Fontaine de Vacluse : axe 1 se déplacer autrement.
		Calendrier	2021 – 2022
		Indicateurs	Temps de piétonisation du centre village

Montant total HT	Part Etat	Autres financeurs
442 521,53 €	120 000 € DETR	En cours de retours

Ambition du contrat	Maitre d'ouvrage	Intitulé	Création d'une plateforme de broyage déchets verts
Ambition 1 : Un environnement exceptionnel à protéger, Orientation #1.4 Prévention des déchets	CCPSMV	Descriptif	Construction d'une plateforme intercommunale de stockage et de broyage des déchets verts produits localement. Projet basé à l'Isle sur la Sorgue. Broyat utilisable en amendement local. Transport évité. Maitrise des couts.
		Calendrier	2021 – 2022
		Indicateurs	Tonnes Eq CO ² évitées, % Réduction brulage, Tonnes amendement local

Montant total HT	Part MOA	Part Etat	Autres financeurs
794 570 €	464 160,60 €	179 200 € DETR	151 209,40 € ADEME

Ambition du contrat	Maitre d'ouvrage	Intitulé	Amélioration des conditions d'accueil des élèves
Ambition 3 : Assurer la cohésion du territoire, Orientation #3.4 Petite Ville de Demain	Isle sur la Sorgue	Descriptif	Amélioration des conditions d'accueil des élèves par la rénovation complètes des sanitaires pour les écoles Mourna et Petit Palais (environ 240 enfants).
		Calendrier	2021
		Indicateurs	Nombre d'enfants concernés

Montant total HT	Part Etat	Autres financeurs
87 150 €	30 502,50 € DSIL	-

Ambition du contrat	Maitre d'ouvrage	Intitulé	Sécurisation du pont Rose Goudard
Ambition 3 : Assurer la cohésion du territoire Ambition 2 : Préservation du patrimoine historique	Isle sur la Sorgue	Descriptif	Sécurisation des ouvrages d'art : réfection du pont Rose Goudard dans le cadre de la valorisation du centre historique et patrimonial de l'Isle sur la Sorgue. Axe majeur d'accès au cœur historique et au chantier de l'ilot de la Tour d'Argent.
		Calendrier	2021
		Indicateurs	% maintien des accès au centre historique

Montant total HT	Part Etat	Autres financeurs
239 165 €	83 611,89 € DSIL	-

Ambition du contrat	Maitre d'ouvrage	Intitulé	Installation de tableaux numériques
Ambition 3 : Assurer la cohésion du territoire, Education et Développement du numérique	Le Thor	Descriptif	Achat et installation de 19 tableaux numériques interactifs pour 3 écoles soit 22 classes.
		Calendrier	2021
		Indicateurs	Nombre de classes et d'enfants concernés

Montant total HT	Part Etat	Autres financeurs
13 000 €	8 000 € DETR	-

Ambition du contrat	Maitre d'ouvrage	Intitulé	Aménagement cœur de ville – tranche 3
Ambition 3 : Assurer la cohésion du territoire, Orientation #3.5 Revitalisation du centre-ville du Thor	Le Thor	Descriptif	Dans le cadre de l'opération globale de redynamisation de son centre-ville, la commune du Thor entreprend un réaménagement complet des espaces publics = requalification des places et voies, amélioration du cadre de vie, développement des modes actifs...
		Calendrier	2021 – 2022
		Indicateurs	Surface d'espace public requalifié

Montant total HT	Part MOA	Part Etat	Autres financeurs
1 600 000 €	1 098 700 €	147 700 € DETR	353 600 € Région

Ambition du contrat	Maitre d'ouvrage	Intitulé	Construction d'une halle et d'un parc relais
Ambition 3 : Assurer la cohésion du territoire, Orientation #3.6 : Préserver la cohésion sociale et la solidarité	Saumane de Vaucluse	Descriptif	Construction d'une halle et d'un parc relais : espace d'animation rurale de l'écoquartier Terres de pierre. Réalisation d'un nouvel équipement communal comprenant une halle semi ouverte et un parking relais dans le futur quartier Terres de Pierres, en bas du village. Utilisation de produits biosourcés, équipement basse énergie, photovoltaïque, lumière naturelle etc...
		Calendrier	2021 – 2022
		Indicateurs	Consommation MWh/an

Montant total HT	Part MOA	Part Etat	Autres financeurs
596 000 €	208 600 €	208 600 € DSIL	178 800 € Région (FRAT)

Ambition du contrat	Maitre d'ouvrage	Intitulé	Construction d'une crèche – Bâtiment durable méditerranéen
Ambition 3 : Assurer la cohésion du territoire, Projet #3.3 et Orientation #1.1 Plan Climat	CCPSMV	Descriptif	Construction d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant labélisé Bâtiment durable méditerranéen, dans le cadre d'une démarche Ecolo Crèche sur la commune de Chateauneuf de Gadagne. Regroupement de la crèche et du jardin d'enfants en 1 seul EAJE afin de rééquilibrer l'offre et de mutualiser certaines fonctions. Extension du nombre de places pour répondre aux besoins futurs : 45 places. Intégration d'un espace dédié aux animations du Relais Assistantes Maternelles, mutualisé avec l'EAJE.
		Calendrier	2021 – 2023
		Indicateurs	Indicateurs BDM notamment thématiques « intégration Territoire et Site », « Confort et Santé », « Matériaux »

Montant total HT	Part MOA	Part Etat	Autres financeurs
2 300 000 €	1 120 382 €	-	519 618 € CAF 660 000 € Département

Ambition du contrat	Maitre d'ouvrage	Intitulé	Recrutement d'un conseiller numérique
Ambition 3 : Assurer la cohésion du territoire, Orientation #3.4 Petite Ville de Demain	Isle sur la Sorgue	Descriptif	Dans le cadre du programme « Petite ville de demain », le recrutement d'un conseiller chargé du développement du numérique pour l'accompagnement des usagers dans leurs démarches numériques et dans l'usage des outils, du commerce de proximité et d'opérations de médiation.
		Calendrier	2021
		Indicateurs	Nombre d'usagers accompagnés, d'actions de médiation organisées

Montant total HT	Part Etat	Autres financeurs
	25 000 € par an Plan de relance	-

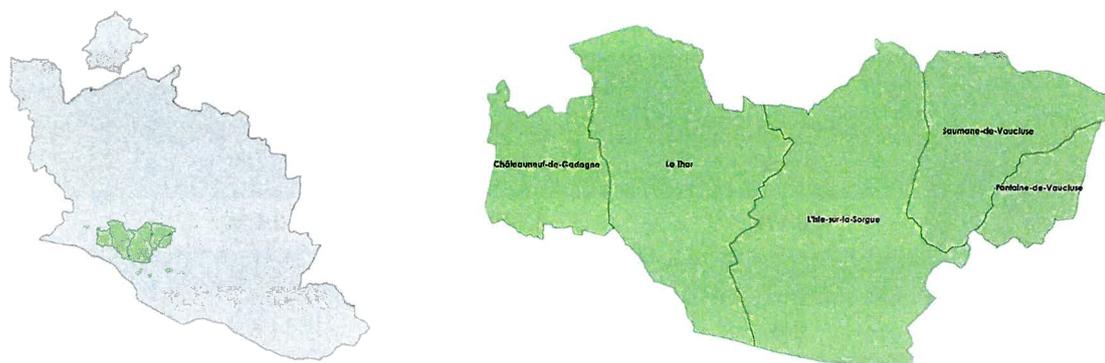
Ambition du contrat	Maitre d'ouvrage	Intitulé	Création d'un tiers lieu Culturel et Citoyen
Ambition 3 : Assurer la cohésion du territoire	SCIC Akwaba	Descriptif	Ce projet de Tiers-Lieu Culturel et Citoyen en Vaucluse est porté par un consortium de quatre structures culturelles ressources pour le territoire : Akwaba, Freesson, Musical'Isle, Natura'live. Engagées ensemble dans une démarche de Fabrique de Territoire, elles partagent l'ambition de développer un projet économique, culturel et social, alliant travail, créativité, culture et lien social.
		Calendrier	2021 – 2023
		Indicateurs	Fréquentations, nombre de personnes accompagnées, autofinancement, analyse de marqueurs d'innovation sociale et de satisfaction

Montant total HT	Part Etat	Autres financeurs
568 670 €	50 000 € Montant forfait annuel	179 070 € DRAC, Région, Départements, EPCI, Communes

Projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Avril 2021

Projet d'Etat des lieux



La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse est située en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dans le département du Vaucluse. Elle regroupe Châteauneuf-de-Gadagne, Fontaine-de-Vaucluse, L'Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor et Saumane-de-Vaucluse et a été créée par arrêté de la Préfecture de Vaucluse, le 28 décembre 2001.

La population intercommunale

Le territoire compte **34 321 habitants** (INSEE 2018), dont 52 % de femmes et 48 % d'hommes. Il justifie d'une croissance démographique soutenue en comparaison aux moyennes nationale, régionale, et départementale. En effet, la population intercommunale présente une croissance annuelle moyenne de 0,6 % sur la décennie 2008 – 2018 contre un taux de 0,4 % à l'échelle nationale sur la même période ; et de 0,45 % et 0,42 % respectivement pour le Vaucluse et la Région PACA sur la décennie 2006 - 2016. Cela représente 6 % d'habitants supplémentaires entre 2008 et 2018 sur le territoire de la CCPSMV.

La population intercommunale est inégalement répartie entre les communes : l'une d'entre elles compte plus de la moitié des habitants, l'Isle-sur-la-Sorgue. Ces inégalités se retrouvent aussi au regard de la croissance démographique qui est plus intense sur certains territoires.

Nombre d'habitants sur le territoire intercommunal :

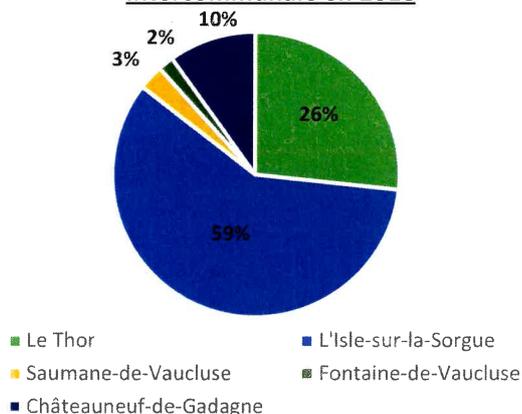
	2008	2013	2018	Taux d'évolution 2008 - 2018	Taux d'évolution annuel 2008 - 2018	Densité moyenne en 2017 (hab/km ²)
Population	32 378	33 131	34 321	6 %		274,5
Taux d'évolution		0,5 %	0,7 %		0,6 %	

Projection d'évolution de la population intercommunale :

	2020	2021	2022	2023
Population	34 028	34 231	34 436	34 643

Le détail de la population par communes :

	Population 2018	Taux d'évolution 2008 - 2018	Taux d'évolution annuel 2008 - 2018	Densité moyenne en 2017 (hab/km ²)
Le Thor	9 174	13,5 %	1,3 %	255,3
L'Isle-sur-la-Sorgue	20 179	3,7 %	0,4 %	435,7
Saumane-de-Vaucluse	965	17,7 %	1,7 %	45,6
Fontaine-de-Vaucluse	601	-14,6 %	-1,6 %	84,6
Châteauneuf-de-Gadagne	3 402	2,8 %	0,3 %	245,6

**Répartition de la population
intercommunale en 2018**

La Commune de l'Isle-sur-la-Sorgue concentre plus de la moitié de la population intercommunale et présente un taux de croissance démographique plutôt soutenu. D'autres communes, le Thor et Saumane-de-Vaucluse, connaissent une évolution annuelle et décennale significative de leur population.

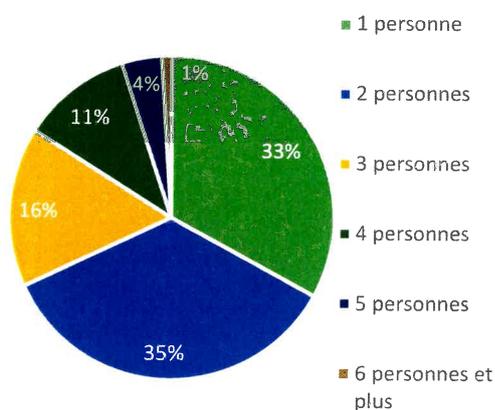
La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse exerce les compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace ;
- Développement économique et agricole ;
- Développement touristique ;
- Aménagement, entretien, et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Création, aménagement, et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- Assainissement collectif et non collectif ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement pour les actions d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire : la Petite Enfance ;
- Gestion des biens environnementaux communs.

Les caractéristiques et enjeux du territoire

Caractéristiques de la population

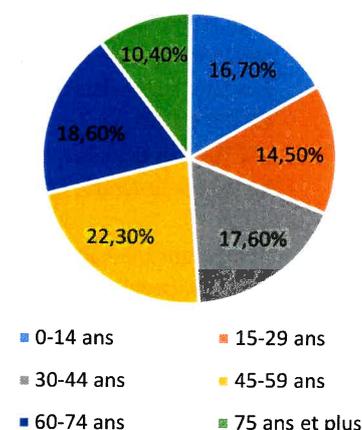
Taille des ménages en 2016



Le nombre de « petits » foyers est prédominant au sein de la CCPSMV. En effet, plus des deux tiers comportent une ou deux personnes par ménage et 84 % sont constitués de trois personnes ou moins.

Depuis 2007, il convient de mettre en exergue les hausses significatives de ménages individuels et de familles monoparentales. Bien que les taux démontrent une augmentation massive des hommes seuls et avec enfants, la part de femmes dans ces agrégats reste nettement plus importante (par exemple, quatre fois plus de femmes seules avec enfant que d'hommes en 2017).

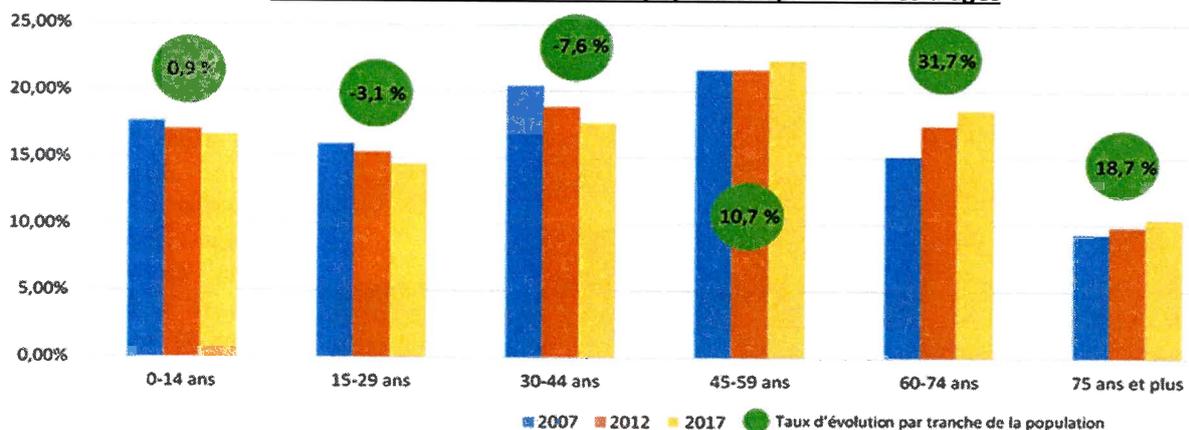
Répartition de la population en 2017

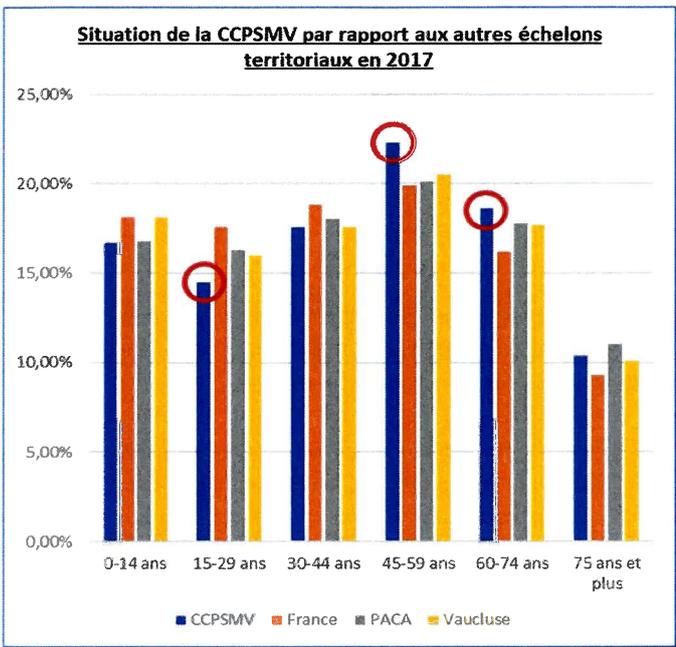


La CCPSMV dépasse les tendances nationales et locales en termes de vieillissement de la population. En effet, la population âgée de plus de 60 ans a crû de 18,5 % sur la décennie 2007 – 2017. Parmi ce taux, ce sont davantage les personnes âgées de 60 à 74 ans qui ont connu une évolution certaine (près d'un tiers supplémentaire observé).

En parallèle, la CCPSMV présente une sous-représentation des moins de 29 ans, laquelle s'accroît depuis 2007. Les écarts sont plus importants concernant la tranche des habitants âgés de 15 à 29 ans (1,5 à 3,1 points d'écart) : cependant, cette donnée est à relativiser car le taux d'évolution négatif est légèrement plus important pour les espaces régional et départemental.

Évolution de la répartition de la population par tranches d'âges





Surpasse, puisque les chiffres démontrent un vieillissement de la population plus important au sein de l'intercommunalité qu'aux échelons national, régional, et départemental.

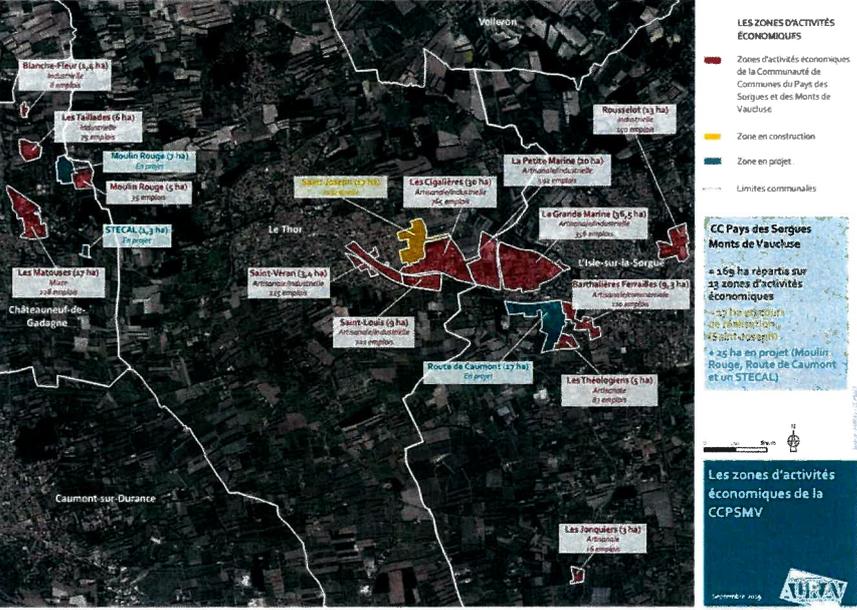
L'écart est d'autant plus significatif en fonction des tranches d'âges au-delà de 59 ans : la sur-représentation observée concerne davantage les personnes âgées de 60 à 74 ans.

L'activité professionnelle

Parmi les 70 % d'actifs du territoire intercommunal, près d'un sur dix est en situation de chômage (9,3 %). Moins d'un jeune sur deux âgé de plus de 18 ans poursuit sa scolarité. En effet, en 2017, les taux de scolarisation des habitants âgés de 18 à 24 ans, de 25 à 29 ans, et de plus de 30 s'élèvent respectivement à 39,4 %, 3,4 %, et 0,7 %.

Les taux de scolarisation sont en baisses depuis 2007. Pourtant, l'insertion des jeunes actifs est difficile puisque la CCPSMV détient le taux de non-insertion de cette strate de population le plus élevé du département vauclusien (22 %). Les données selon les tranches d'âges et le sexe démontrent par ailleurs que le chômage touche davantage les moins de 25 ans, et légèrement plus les femmes (à noter que l'écart entre femmes et hommes tend à disparaître).

Symétriquement au vieillissement de la population, près d'un tiers de la population est retraitée. Puis, les catégories socioprofessionnelles prédominantes sont les professions intermédiaires, les employés, et les personnes sans activités professionnelles. Cette première catégorie tend à augmenter ainsi que celle des artisans commerçants et chefs d'entreprises ; quand le taux de personnes sans activité professionnelle diminue, au même titre que les agriculteurs.



L'activité prédominante est le commerce, avec près d'une activité sur 2 ; puis, l'administration. Ces deux secteurs ont connu une hausse significative depuis 2007 (respectivement 18 et 12 %). Il existe des pôles économiques conséquents à l'Isle-sur-la-Sorgue (environ 87 hectares de superficie totale) et à Le Thor (environ 52 hectares de superficie totale). Afin de renforcer son dynamisme économique, la

collectivité a élaboré deux projets de zones d'activités économiques de 17 et 25 hectares. Pour autant, la CCPSMV est un territoire dit industriel. En effet, il s'agit de l'intercommunalité du Vaucluse qui détient le taux le plus élevé d'emplois industriels (13,4 %). À titre comparatif, les intercommunalités voisines ont entre 7 et 8,6 % d'emplois dans le secteur de l'Industrie.

	Proportion en 2017	Taux d'évolution 2007 - 2017
Agriculture	3,80 %	-9%
Industrie	14,10 %	7%
Construction	7,90 %	12%
Commerce, transport, service	45,30 %	18%
Administration, enseignement, santé, action sociale	28,90 %	12%

En moyenne, ce sont 403 structures économiques qui sont créées tous les ans depuis 2010. Le nombre de créations est croissant depuis 2016. 3 structures sur 4 emploient 1 à 9 salariés. Le territoire intercommunal se caractérise par la surreprésentation des très petites entreprises parmi les entreprises implantées.

Outre le développement économique et l'animation du territoire, le rôle de la CCPSMV est de participer au retour à l'emploi. Pour ce faire, elle organise des Forums de recrutement aux fins d'assurer la rencontre entre les entreprises et les administrés sans activité professionnelle et soutenir ainsi l'emploi sur le territoire intercommunal. En 2021, c'est plus de 500 offres qu'elle a cherché à pourvoir via un Forum exceptionnellement numérique en raison de la crise sanitaire.



Concernant le lien entre emploi et logement, il est à noter que le territoire souffre d'un déficit de logements financièrement abordables, ce qui peut conduire à un effet d'éviction des ménages à revenus modestes souhaitant s'implanter sur le territoire pour éventuellement y développer une activité professionnelle, et par ricochet peut réduire les perspectives de création d'emplois.

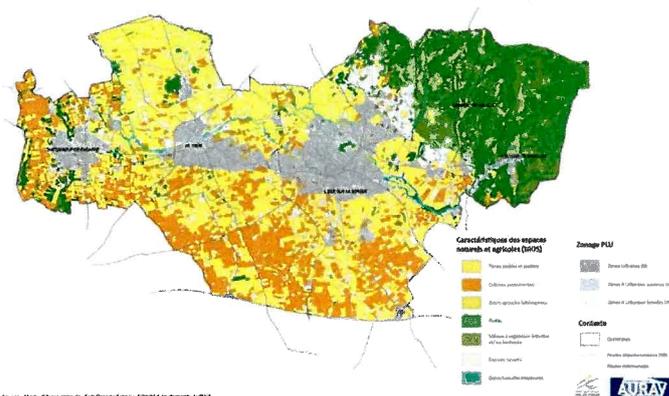
Ce phénomène peut se doubler d'une difficulté pour les opérateurs économiques déjà installés sur le territoire pour procéder aux recrutements nécessaires. Certaines entreprises peuvent, elles-aussi, avoir des réticences à implanter leur activité par crainte que les actifs à la recherche d'un emploi ne réussissent à trouver un logement.

La CCPSMV souffre de cette carence territoriale. Il s'y manifeste une tension forte de la demande locative sociale (plus de 5 demandes pour un logement).

L'agriculture

Quant à l'agriculture, les surfaces agricoles couvrent plus de la moitié du territoire de la CCPSMV. Malgré une baisse significative (1/3) du nombre d'exploitations agricoles, la CCPSMV en compte plus de 200 et les surfaces ont quant à elles peu diminuées. L'agriculture ne fait pas exception au modèle environnemental durable que souhaite mettre en place l'intercommunalité. En effet, ses exploitations agricoles sont engagées dans l'agriculture biologique : près d'une exploitation sur cinq l'est, ce qui place la Communauté de communes deuxième à l'échelle du Département.

L'activité agricole est inégalement répartie entre les communes : pour exemple, le Thor et Châteauneuf-de-Gadagne comptent respectivement près de trois quarts et deux tiers de terrains agricoles alors que Fontaine-de-Vaucluse seulement 6 %. Aussi, 94 % des surfaces agricoles sont situées sur les communes de Châteauneuf-de-Gadagne, Le Thor, et l'Isle-sur-la-Sorgue.

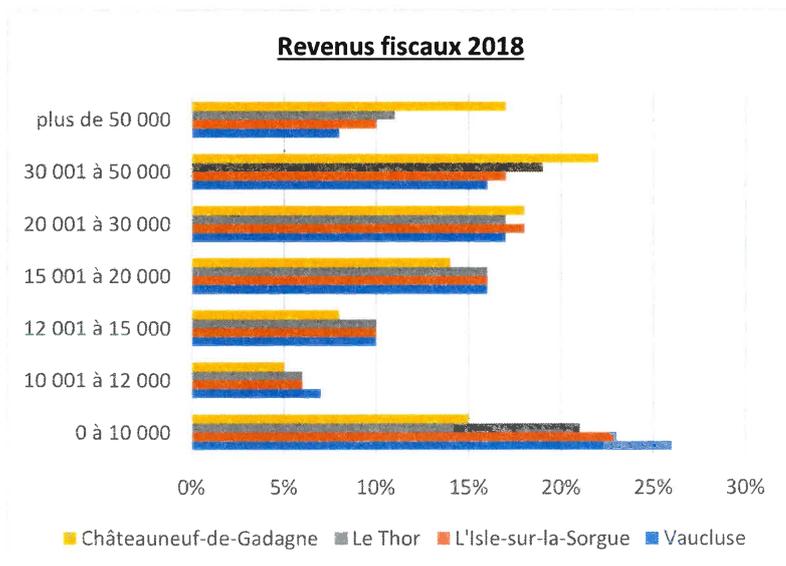


Dans le cadre de sa politique agricole, des surfaces agricoles sont achetées par la CCPSMV pour les remettre en location. C'est le cas de friches agricoles que la CCPSMV recense et défriche si besoin avant leur remise en culture.

Espaces naturels 23%		Espaces agricoles 53%		Espaces artificialisés 24%	
Boisements	18%	Terres arables	18%	Zones urbanisées	10%
Milieux ouverts et garrigues	3%	Arboriculture et plantes aromatiques	16%	Bâti diffus	6%
Milieux humides et surface en eau	2%	Vignoble	4%	Equipements	5%
		Prairies et friches	15%	Zones économiques et commerciales - activités extractives	3%

La situation financière des ménages

En moyenne, les ménages de la CCPSMV bénéficient d'une situation financière plutôt favorable.



En effet, la médiane du revenu disponible s'élève à 21 710 euros au sein de la CCPSMV et à 19 880 au sein du Département du Vaucluse. L'écart est de même échelle pour les 10 % des revenus les moins élevés, et plus creusé pour les 10 % des revenus plus élevés. Plus précisément, sur les trois communes de l'Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor et Châteauneuf-de-Gadagne, la situation des ménages au regard des revenus est plus favorable que sur le Département de Vaucluse pour les deux tranches les plus basses et les plus hautes ; elle est conforme à la moyenne du Département pour les tranches intermédiaires, sauf à Châteauneuf-de-Gadagne, qui se situe plus favorablement sur l'ensemble des tranches de revenus.

Toutefois, les données démontrent qu'il existe de grandes disparités financières entre les ménages de la Communauté de communes. En effet, à l'Isle-sur-la-Sorgue par exemple, près d'un ménage sur quatre perçoit moins de 12 000 euros à l'année et plus d'un sur quatre plus de 30 000 euros. Les disparités sont encore plus marquées au sein de Châteauneuf-de-Gadagne puisque presque autant de foyers perçoivent moins de 12 000 euros à l'année et plus de 50 000 euros sur la même période.

Le Tourisme

Fort de ses richesses paysagères, architecturales, patrimoniales, ou encore culturelles, le territoire de la CCPSMV dispose d'une forte attractivité touristique. Celle-ci est renforcée par les démarches de labélisation ou de marketing territorial obtenu ou en cours (exemples : Opération Grands Sites de France, Isle-sur-la-Sorgue Tourisme, label territoire durable...).

Le territoire intercommunal attire un grand nombre de touristes étrangers et nationaux notamment sur les mois de juillet et d'août, mais également sur les ailes de saisons qui se développent dès les mois d'avril, mai et jusqu'à septembre. La CCPSMV s'est ainsi donnée comme objectif de « conforter le Tourisme comme une ambition de l'excellence et d'une dynamique pour le territoire en renforçant ses spécificités et amplifiant ses retombées économiques ». Cette ambition passe par un maintien de la position actuellement acquise et par un développement du Tourisme en s'appuyant sur les atouts du territoire.

Les communes sont traversées par la Sorgue, inscrite dans le Réseau Natura 2000. En effet, prenant sa source à Fontaine-de-Vaucluse au pied d'une falaise de plus de 200 mètres de haut, elle constitue un milieu d'une grande richesse écologique au regard de la faune et de la flore qu'elle abrite. Une signalétique a été mise en place aux fins d'encourager les visiteurs à protéger ce cadre unique. L'entretien qui en est effectué est remercié par l'obtention du Label « Rivière en bon état » qui atteste du bon état écologique de son eau.

Situé aux abords des Monts de Vaucluse et de la Plaine des Sorgues, la particularité végétale du territoire intercommunal se vérifie également au regard de l'importance des espaces naturels et forestiers (29 %). La faune et la flore terrestres et aquatiques qui se développent au cœur du territoire sont très variées, ce qui contribue à sa richesse.

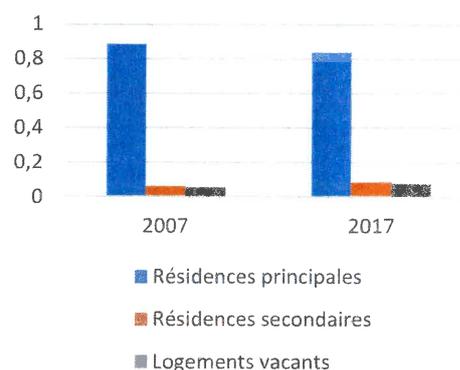
Le mélange des paysages des Monts de Vaucluse et agricoles ainsi que la Sorgue participe à l'opportunité de développer des sentiers de randonnées pédestres mais également des circuits à vélo. Celle-ci découle par ailleurs de la proximité du territoire avec de nombreux lieux touristiques. En effet, outre les atouts paysagers, se trouve au sein-même de l'intercommunalité un patrimoine historique et architectural indéniable. De plus, la CCPSMV constitue un point de départ à la visite d'autres lieux environnants très touristiques tels que le Mont Ventoux, Gordes, le Palais des Papes, l'Abbaye de Sénanque, ou encore le Colorado provençal par exemple.

Le territoire se démarque également grâce aux traditions culinaires et viticoles proposés. L'intercommunalité est par ailleurs un lieu marqué par les antiquités ; depuis 60 ans, antiquaires, brocanteurs et artisans d'art, se sont regroupés et font de l'Isle sur la Sorgue une référence dans le domaine.

Les communes les plus plébiscitées sont celles de l'Isle-sur-la-Sorgue et Fontaine-de-Vaucluse.

Certains visiteurs disposent de résidences secondaires. Leur nombre a massivement évolué entre 2007 et 2017 : cependant, le taux reste à l'échelle de la moyenne française, sauf dans certaines communes comme celle de Saumane-de-Vaucluse où près d'une résidence sur deux est une résidence secondaire.

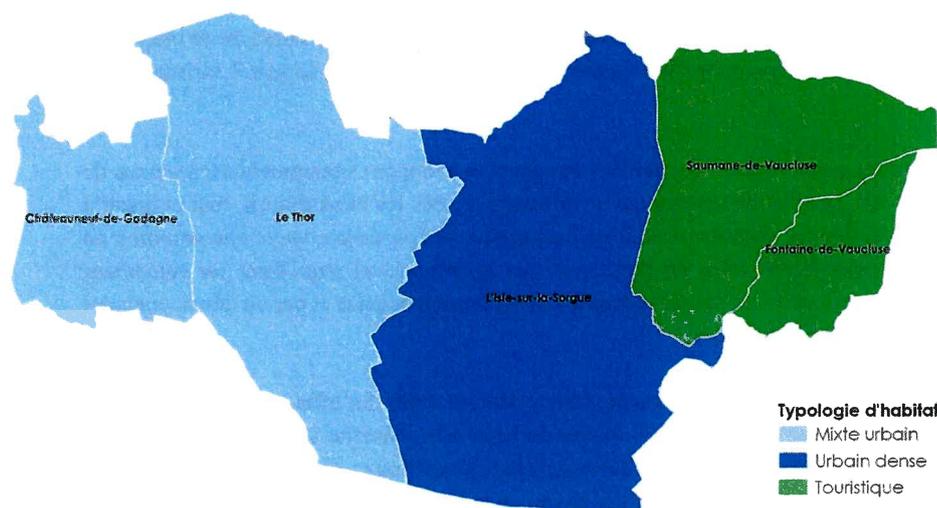
Répartition par type de résidences entre 2007 et 2017



Les autres visiteurs peuvent être accueillis par les différents dispositifs d'accueils de la collectivité (camping, hôtels, hébergements collectifs) qui proposent plus de 2 500 places.

L'habitat

La CCPSMV est globalement de typologie « mixte urbain » avec quelques disparités en fonction des communes. À ce titre, les communes de Saumane-de-Vaucluse et Fontaine-de-Vaucluse se caractérisent davantage par une typologie touristique, le Thor et Châteauneuf-de-Gadagne par un caractère mixte urbain, et l'Isle-sur-la-Sorgue plutôt urbain dense.



Les typologies sont définies selon les critères suivants :

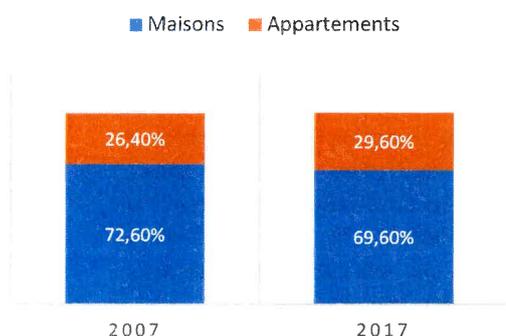
Urbain : si non touristique ou commercial et si densité de logements > 400 hab/km² OU si densité de logements > 35 hab/km² et taux habitat collectif > 45 %

Rural : si non touristique ou commercial et si densité de logements < 35 hab/km² ET taux habitat collectif < 20 %

Mixte : si n'entre pas dans les catégories précédentes

Touristique : si présence de plus 1,5 lits touristiques par habitant

Répartition par type de logement entre 2007 et 2017



La proportion de maisons représente plus des deux tiers des habitations de la CCPSMV en 2017 : sur ce point, le taux est nettement supérieur à celui de la France et la Région PACA. Cependant, l'écart tend à se resserrer depuis 2017 en raison du poids grandissant des appartements. Les communes de l'Isle-sur-la-Sorgue et Fontaine-de-Vaucluse sont celles où la proportion d'appartements est la plus importante.

La majorité des ménages occupe leur logement depuis plus de dix ans (un sur deux) et un ménage sur cinq depuis 2 – 4 ans. Aussi, près de deux tiers des ménages en sont propriétaires, même si la part des locataires croît. Un ménage sur dix réside en HLM.

	L'Isle-sur-la-Sorgue 2017	Le Thor 2017	Châteauneuf-de-Gadagne 2017	Fontaine-de-Vaucluse 2017	Saumane-de-Vaucluse 2017
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%
Résidences principales	82,90%	90,60%	89,90%	79,40%	51,60%
Résidences secondaires et	8,40%	3,90%	2,80%	8,20%	44,60%
Logements vacants	8,70%	5,50%	7,40%	12,40%	3,8%
Maisons	63,30%	80,20%	85,50%	64,70%	72,3%
Appartements	35,80%	18,80%	14,10%	34,50%	26,5%

Comme préalablement abordé, le coût des logements est relativement élevé au sein de l'intercommunalité. En effet, à l'achat ou à la location, les coûts moyens d'accès à l'immobilier sont supérieurs aux moyennes française, vaclusienne, et concernant la commune de Saumane-de-Vaucluse, à celle de la Région SUD. Le coût moyen d'achat d'une maison s'élève à 2 965,20 euros au m², d'un appartement à 2 563,40 euros au m². Au regard de la surreprésentation des maisons par rapport aux appartements cela pose d'autant plus de difficultés pour réussir à s'installer sur le territoire. La location est estimée à 12,38 euros par m².

Le prix moyen du m² pour les logements sociaux (5,90 euros) est quant à lui proche de la moyenne nationale (5,40 euros), bien que légèrement supérieur. L'écart s'est considérablement resserré depuis 2013 (3,2 points à 0,50 point). En outre, les Communes de la CCPSMV ne comptent pas le nombre de logements sociaux requis par la Loi SRU, à l'exception de Fontaine-de-Vaucluse (21 %).

Le parc de logements souffre par ailleurs de sa vétusté, puisque la moitié a été construit depuis plus de 40 ans et seul 1 logement sur 10 date de moins de 5 ans. Cela comporte des impacts sur leur consommation énergétique.

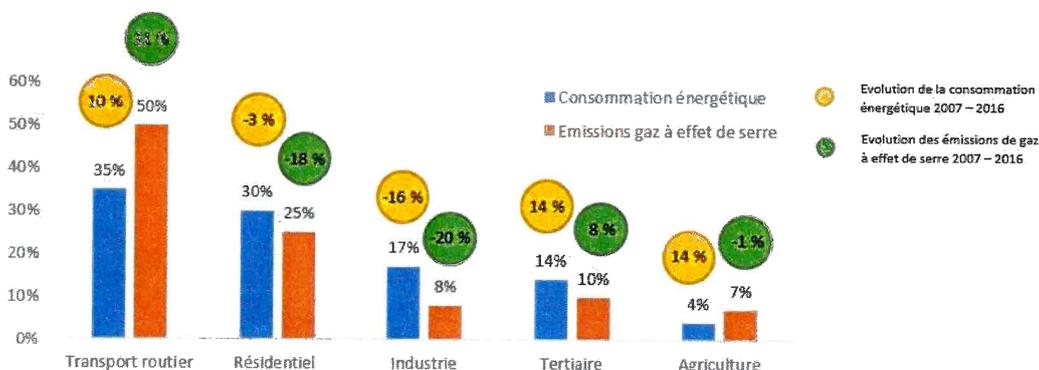
La Transition énergétique

Dès 2015, la CCPSMV a adhéré au dispositif de la « *Convention des Maires* » avec un objectif de 20% de réduction des Gaz à effet de serre à l'échelle du territoire et adopté un Plan d'Actions pour l'Energie Durable (PAED) comprenant 31 actions concrètes.

La consommation énergétique moyenne par habitant au sein de la CCPSMV s'élève à 18,9 MWh ; tandis que sur le territoire national, un habitant consomme en moyenne 23,26 MWh à l'année, 27,7 MWh en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ou encore 23,7 MWh au sein du Vaucluse. La consommation d'énergie reste pour autant conséquente, 628 GWh (soit le fonctionnement annuel de 1 720 547 réfrigérateurs). Elle résulte principalement des transports routiers (35 %) et du secteur résidentiel (30 %).

En parallèle, un habitant de la CCPSMV émet en moyenne 3,5 tonnes équivalent CO₂ contre 4,7 à l'échelle du pays, 7,4 à celle de la Région, et 5,3 au sein du Département. Les transports routiers émettent à eux-seuls la moitié des émissions, suivis du secteur résidentiel qui représente le quart des gaz à effet de serre du territoire. Là-encore, l'électricité et les produits pétroliers sont les principales causes des émissions. Le dioxyde de carbone est le principal gaz émis (96 %).

Répartition par secteur de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre en 2016

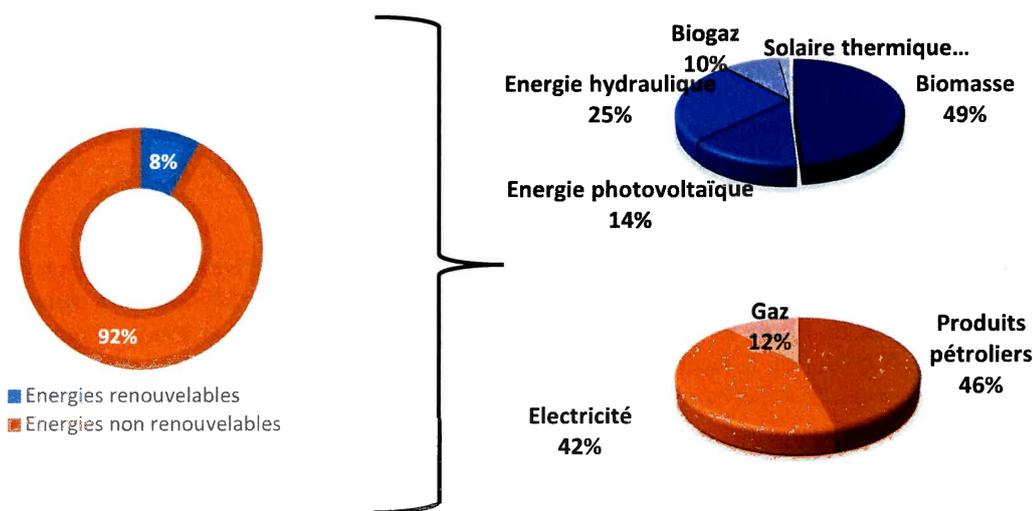


La qualité de l'air souffre également des polluants atmosphériques, tels que les particules fines (60 %), l'ammoniac (41 %), ou les oxydes d'azote (36 %). L'agriculture est pour partie responsable de cette pollution. Cependant, la

CCPSMV présente là-aussi une bonne performance puisque la pollution atmosphérique a baissé de deux tiers sur la décennie 2007 – 2016.

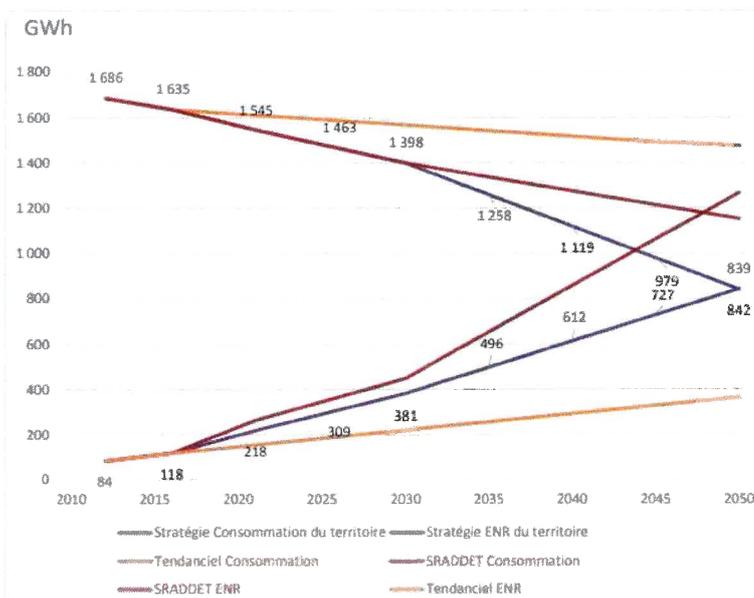
En complément de la nécessaire réduction des consommations et du recours à l'énergie fossile, un défi majeur de l'intercommunalité concerne le développement de la production des énergies renouvelables en raison du retard dont elle souffre. En effet, seuls 8 % des énergies produites sont renouvelables : parmi elles, le bois (49 %), l'énergie hydraulique (25 %) ou encore l'énergie photovoltaïque (14 %). Sur la décennie 2007 – 2016, la CCPSMV a multiplié par 2,7 sa quantité d'énergies renouvelables produites mais cela reste insuffisant au regard des exigences environnementales, de l'épuisement des ressources, et des pollutions de toutes natures.

Cela implique pour la CCPSMV qu'elle se dote d'outils destinés à l'accompagner dans sa transition écologique et énergétique. La stratégie de son Plan Climat Air Energie a été adoptée le 8 avril 2021. Celle-ci a été construite à l'échelle du Bassin de vie Cavailon, Coustellet, L'Isle-sur-la-Sorgue. Elle fixe l'objectif d'un territoire neutre en carbone d'ici 2050.



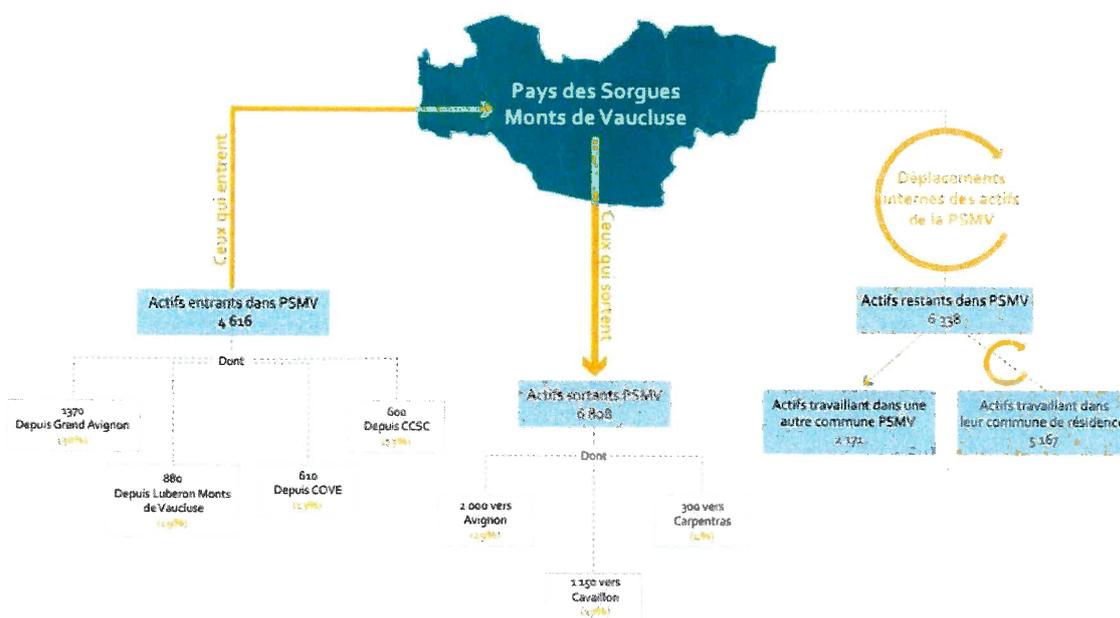
Le choix territorial est de miser prioritairement et massivement sur une consommation énergétique plus raisonnée et une réduction des émissions atmosphériques ; et de développer de manière les énergies renouvelables qui devraient quasiment être triplées d'ici 2050. Cette trajectoire permet d'atteindre l'objectif de la Région, à savoir la neutralité carbone en 2050 et un territoire à énergie positive par suite.

Ces ambitions seront atteintes grâce aux objectifs stratégiques que s'assigne le territoire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de renforcement du stockage carbone, de maîtrise de la consommation énergétique, de production et consommation d'énergies renouvelables ainsi que de biosourcés, d'évolution des réseaux énergétiques, et d'adaptation au changement climatique.



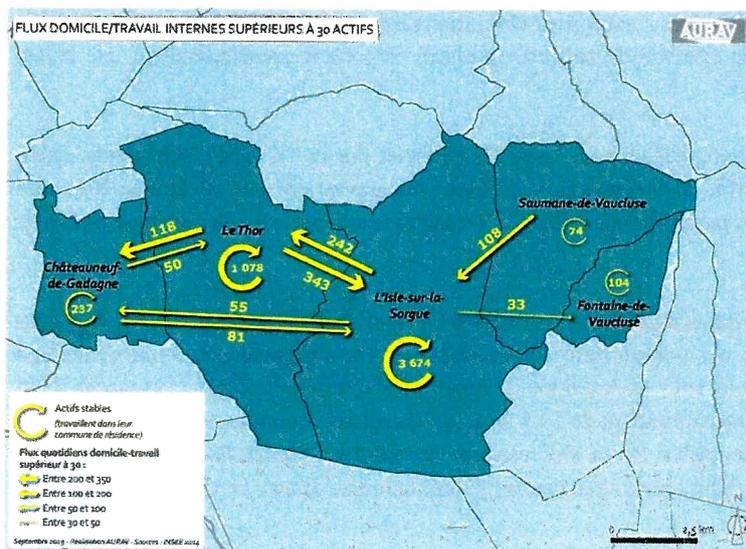
Mobilités :

Le Territoire de la CCPSMV compte près de 11 000 actifs au sein-même de son territoire. Parmi eux, plus d'un actif sur deux travaille au sein même de l'intercommunalité, dont un sur huit au sein de sa propre commune, majoritairement à l'Isle-sur-la-Sorgue (71 %). Quant aux flux intra-communautaires, ils concernent principalement Le Thor – L'Isle-sur-la-Sorgue. Au surplus, plus de 4 600 actifs habitent hors de l'intercommunalité et travaillent au sein de la CCPSMV. Ceux-ci viennent principalement de la Ville d'Avignon (30 %).



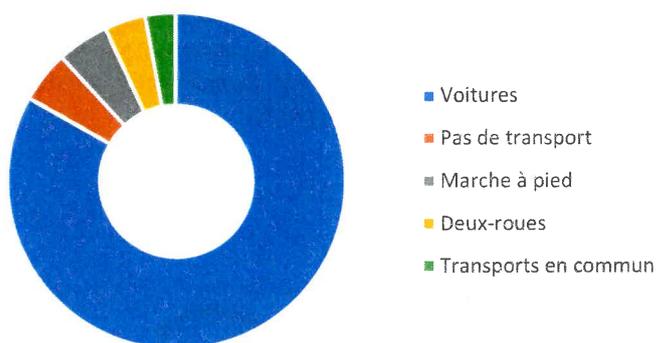
En parallèle, près de 6 800 actifs résident au sein de la CCPSMV mais travaillent au sein d'une autre collectivité. Les principales communes de destination sont Avignon et Cavaillon.

Ainsi, cela représente près de 18 000 actifs transitant quotidiennement par la CCPSMV afin de se rendre depuis leur domicile à leur emploi. Cela représente plus de 50 000 allers/retours soit plus de 100 000 trajets journaliers au sein de l'intercommunalité, l'Isle-sur-la-Sorgue étant la principale ville de départ et de destination.



Déplacements intra-communautaires	36 %
Déplacements intra-communaux	29 %
Déplacements sortants	38 %
Déplacements entrants	26 %

Trajets domicile - travail des actifs résidents de la CCPSMV en 2016



Malgré la présence de trois infrastructures ferroviaires (une gare à l'Isle-sur-la-Sorgue, une à Châteauneuf-de-Gadagne, une à Le Thor) dont les trains circulent aux heures de travail et desservent Avignon et Cavaillon, 84 % des trajets sont effectués en voiture individuelle. C'est d'autant plus à déplorer que le Département vaclusien s'est doté d'un Schéma départemental de covoiturage, ayant conduit à la création d'un site internet dédié à de telles propositions de trajets. En France, ce sont 70 % des trajets domicile – travail qui sont effectués en voiture individuelle, soit 14

points de moins. L'utilisation de ce mode de transport a augmenté de 54 % entre 2014 et 2018, mais diminué de 16 % sur l'année 2017 – 2018. La gare de l'Isle-sur-la-Sorgue compte les trois quarts des fréquentations ferroviaires.

Quant aux lignes de bus, il en existe quatre régulières qui comptent entre quatre et douze bus par jour. Cependant, les zones d'activité économiques sont insuffisamment desservies.

Les ménages de l'intercommunalité sont bien équipés en véhicules. En effet, 90 % des ménages ont une voiture et 40 % en ont deux.

Ces données illustrent l'utilisation massive de la voiture individuelle et le très faible recours aux transports en commun (2,8 %). Le choix pour la marche à pied ou le deux-roues (motorisé ou non) concerne moins d'un actif sur 10 (8,2% des actifs).

Gestion des déchets

En matière de collecte et traitement des déchets, la CCPSMV fait face à des enjeux organisationnels, financiers, et environnementaux importants.

En effet, le service public est assuré selon deux modes de gestion distincts à pratiques respectives selon les communes, et doit être harmonisé dans les années à venir pour être rationalisé et gagner en cohérence. Au surplus, la CCPSMV a pour projet d'améliorer le système de collecte en place, emportant conséquemment une baisse significative de son empreinte énergétique.

Par ailleurs, les tonnages annuels de déchets ménagers et assimilés collectés par la CCPSMV sont relativement élevés, même s'ils sont en baisse. En effet, 26 964 tonnes de déchets avec gravats ont été collectés en 2019, soit 738 kg par habitant ; contre 28 137 tonnes par habitant en 2015. C'est nettement supérieur à la moyenne nationale de 2019, établie à 581 kg/habitants.

Près de la moitié des tonnages sont des ordures ménagères résiduelles. Le ratio de collecte de ce type de déchets a diminué de 5 % depuis 2015. Cependant, cette proportion sous-entend encore une présence anormale de déchets mal triés, tels que des recyclables et déchets verts par exemple. L'importance d'améliorer les performances de tri se confirme au regard des taux de refus constatés allant de 19,5 % à 26,7 % selon les communes. Pour ce faire, la CCPSMV privilégie la simplification du geste de tri des usagers du services public, la responsabilisation individuelle des ménages et opérateurs économiques, ainsi que la prévention, ligne directrice posée par le Code de l'environnement.

	2014	2016		2018		2020		Répartition tonnage	Evolution tonnage
	Tonnes	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	2020	2014 - 2020
Ordures ménagères résiduelles	11461	11254	335	11487	338	10946	319	79%	-4%
Emballages	1243	1272	38	912	27	901	26	6%	-28%
Papiers				466	14	383	11	3%	-69%
Verre colonnes	930	1014	30	1024	30	1058	31	8%	14%
Verre commerces	101	142	4	176	5	162	5	1%	60%
Cartons colonnes	71	123	4	123	4	118	3	1%	66%
Cartons commerces	128	130	4	175	5	189	6	1%	48%
Marchés ISS		75	2	106	3	72	2	1%	-4%
Déchets services techniques	545	881	26	1150	34			0%	111%
Textiles	128	113	3	118	3	101	3	1%	-21%
Totaux	14607	15004	446	15737	463	13930	406	100%	-5%

Les tonnages en déchèteries, répartis selon différentes filières, sont également très importants : plus de 12 400 tonnes en 2020. La CCPSMV souhaite développer la diversification des filières de déchets, permettre un accueil plus optimal pour le public de l'intercommunalité et initier des solutions plus adaptées aux déchets des professionnels.

Ces chiffres, ainsi que les coûts supportés par l'intercommunalité (nettement supérieurs à la moyenne nationale), expliquent la nécessité de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs ambitieux à la CCPSMV, qu'elle s'attache à satisfaire (diminution des déchets ménagers et assimilés non inertes collectés de 10 % par rapport à 2015, valorisation de 65 % de ces mêmes déchets en 2025, amélioration des performances de tri en particulier des biodéchets...).

Pour ce faire, la Communauté de communes a recours à la contractualisation avec la Région, collectivité chef de file en matière de collecte et traitement des déchets. En effet, à la suite du diagnostic territorial et opérationnel réalisé, la CCPSMV s'est assignée 21 objectifs inscrits dans un Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire en phase de signature avec la Région SUD. Ceux-ci sont consistants en des actions opérationnelles, fonctionnelles, ou d'études, vouées à permettre une baisse des quantités de tonnages, une amélioration du geste de tri, une valorisation renforcée des déchets collectés, ainsi qu'une efficacité organisationnelle et financière du service de la collectivité.

Fortement impliquée dans la dynamique de promotion de l'économie circulaire, la CCPSMV souhaite par ailleurs contractualiser avec l'ADEME un Contrat d'objectifs territoire. Composé de deux référentiels majeurs en matière d'Energie et d'Economie circulaire, la Collectivité a déjà prévu de réaliser un nombre significatif d'actions vouées à réduire, collecter et valoriser les déchets de son territoire ; auxquelles elle ajoutera des actions destinées à déployer d'autres piliers de l'économie circulaire, davantage situés en amont (exemple : responsabilisation de l'achat et de la consommation) et en aval (exemple : réemploi) de la production du déchet.

	Etat de l'objectif en 2020	Tonnes/kgs manquant(e)s pour atteindre l'objectif
Diminuer de 10% les DMA hors inertes en 2025 par rapport à 2015	-5,60%	Moins 1078 tonnes (-4,4%)
Valoriser 65% des DMA non inertes et non dangereux en 2025	52% (+ 10% depuis 2015)	Plus 2246 tonnes (+13%)
Stocker 10% des DMA en 2035	6,82%	Objectif atteint
Atteindre en 2025 le ratio OMR national de 2015 (261 kg/hab)	319 (-7% depuis 2015)	Moins 58 kg/hab (-20%)
Atteindre en 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées (78kg/hab)	64,3 (-1% depuis 2016)	Plus 13,7 kg/hab (+20%)

Petite enfance

Ce service public de la Petite enfance est organisé autour de l'accueil collectif et de l'accueil individuel permettant d'assurer la garde de 75 % des enfants du territoire (à noter que deux tiers de la demande émanent de la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue).

- Le territoire compte six structures d'accueil : quatre crèches collectives, une crèche familiale, et un jardin d'enfants qui ont une capacité d'accueil de 180 enfants, et en ont accueilli 470 au cours de l'année 2019. Seuls 30 % des enfants nécessitent un accueil à temps complet.
- Parallèlement, les enfants peuvent être pris en charge par les assistantes maternelles de la collectivité. En 2019, ce sont 240 enfants qui ont été gardés par ces professionnelles.

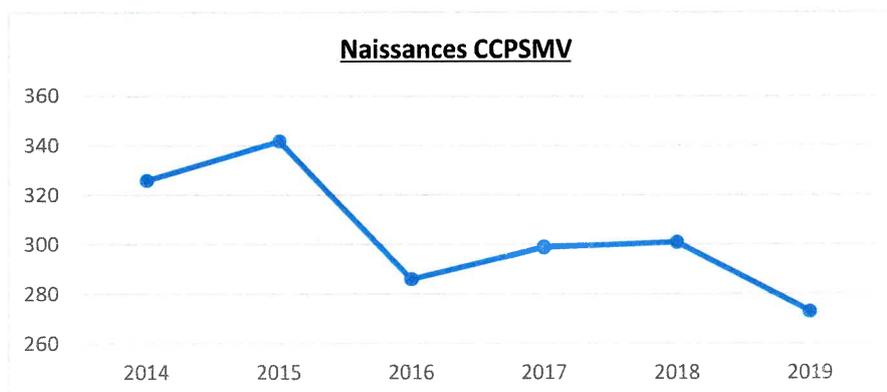
L'intercommunalité a pour ligne directrice l'accueil inconditionnel des tous les enfants quelle que soit la situation socio-professionnelle de la famille, conformément aux conventions passées avec la Caisse d'Allocations Familiales. Elle applique une tarification adaptée selon les revenus des ménages ainsi que la formation d'une équipe pluridisciplinaire et qualifiée. Cela permet de satisfaire les impératifs de lutte contre les inégalités et de mixité sociale. En l'espèce, 30 à 35 % des enfants inscrits en établissements d'accueil vivent dans une famille à revenus modestes. En 2019, les parents sans activité ou en parcours de formation-insertion représentent 13% de l'ensemble.

Soucieuse de parfaire son service, la CCPSMV a opté pour un Projet social 2020 – 2022 sur lequel elle a délibéré le 08/11/2018, permettant de mieux répondre encore aux besoins actuels et futurs de l'enfant, aux attentes des familles, au cadre professionnel des agents, et aux multiples enjeux environnementaux.

Une réelle démarche de réflexion collective est initiée au sein des crèches de sorte que les actions à mettre en œuvre découlent du diagnostic élaboré ainsi que des idées émises par les agents. Davantage qu'une protection actuelle des impératifs environnementaux et sanitaire, le projet d'écolo crèche permet de familiariser les enfants aux bonnes pratiques dès le plus jeune âge.

La formation continue des professionnels constitue un axe fort de la politique de la collectivité, permettant d'assurer la qualité d'accueil attendue.

Les naissances se stabilisent en dessous de 300 annuellement, le dynamisme de l'offre d'accueil est ainsi fortement corrélé à l'apport de population nouvelle via la production de logements.



L'assainissement des eaux usées

La Communauté de communes assure l'exécution du service public d'assainissement des eaux usées selon deux modes de gestion : en régie sur une partie du territoire, et par le biais de deux concessions de service public sur deux autres parties. Un premier enjeu de l'intercommunalité consiste en l'unification du service à compter de 2023.

Le système d'assainissement collectif des eaux usées est *globalement* performant. En effet, les indicateurs de conformité relatifs à la collecte des effluents, aux équipements d'épuration, à la performance des ouvrages au regard de la réglementation européenne et de la police de l'eau, ainsi qu'à l'évacuation des boues, sont quasiment tous à 100 % à l'exception de la performance des ouvrages d'épuration de l'Isle-sur-la-Sorgue au regard de la police de l'eau, qui est de 91,20 %.

Au surplus, les boues d'épuration, principaux déchets produits par les stations d'épuration, sont faibles. En effet, les cinq communes de l'intercommunalité présentent des tonnages inférieurs au fonctionnement moyen d'une telle installation : la moyenne de la CCPSMV s'établit à 32 grammes journaliers par personne alors qu'une installation moyenne en évacue 40. Comme précité, les évacuations des boues sont par ailleurs 100 % conformes.

Cependant, le réseau d'assainissement souffre d'un manque d'étanchéité, et par le fait, d'intrusion d'eaux claires parasites. Au regard des conséquences causées par ces intrusions, à savoir l'usure prématurée des équipements, les surcoûts financiers et énergétiques, ou encore les risques de pollution des sols en raison de déversements d'eaux usées, il appartient à la collectivité de lutter contre cette problématique.

Les installations composantes de l'assainissement non collectif des eaux usées sont plus défectueuses. En effet, la collectivité estime que près d'un ouvrage sur deux n'est pas conforme.

Depuis 2018, la CCPSMV s'est dotée d'un Schéma directeur très ambitieux de plus de 25 000 000 d'euros sur 14 ans. Il fixe un programme pluriannuel de travaux visant à répondre aux carences d'étanchéité du réseau d'assainissement et à assurer sa mise en conformité réglementaire ainsi qu'au regard des évolutions du territoire. La volonté du service d'assainissement des eaux usées est de privilégier l'approche préventive à la curation, de sorte qu'un objectif de renouvellement de 2 % du réseau à l'année est fixé.

Etat des lieux écologique du territoire

Thématique	Etat des lieux	Indicateurs	Commentaires
Mobilité	Nb de kilomètres de pistes cyclables	26,5 kilomètres	Attention : certainement incomplet
	Parkings à vélos sécurisés	11	
	Existence de pôles(s) multimodal(aux)	5	
	Infrastructures ferroviaires	3	
	Lignes de transports en commun	9	
	Existence de zone(s) à faible émissions	Non	
	Existence de voies réservées au covoiturage	7	
	Automobile :	16500	
	Energie consommée sur le territoire par les transports	36%	
	Part des trajets effectués en voiture individuelle	84%	
Energie et climat	Part modale des transports en commun	2,8%	Attention : approximatif + pour les ménages <u>uniquement</u>
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	100%	
	Emissions sifs gaz à effet de serre du territoire. (total et par habitant)	3,5 Teq CO2	
	Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	628 GWh	
	Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc)	55 GWh	
	Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)	18,9 MWh/hab	
	Energie consommée sur le territoire par les logements	30%	
	Taux de logements construits avant 1970	35%	
	Taux de logements construits après 2005	12%	
	Taux de précarité énergétique	16%	
Traitement des déchets/Economie circulaire	Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	A : 3% ; B : 4% ; C : 19,60% ; D : 39 % ; E : 21 % ; F : 10% ; G : 3,30%	Données pour le Vaucluse, 2018
	Consommation locale de bois-bûche et granulés	15,5 GWh	
	Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	Non	
	Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments public...	Biomasse - gaz	
	Taux de chauffage central individuel	35%	
	Taux de chauffage individuel électrique	48%	
	Tonnage de déchets produits par le territoire	26 376 Tonnes	
	Déchèteries intercommunales	2	
	Tonnages de déchets par habitant	738 kg	
	Taux de refus de tri	24%	
Agriculture et alimentation locale	Taux d'OMR	43%	Dont 12 446 tonnes en déchèteries
	Conformité des équipements de tri au regard des normes	OUI	
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective, et pour les logements collectifs	NON	
	Existence d'un projet alimentaire territorial	NON	
	Nb d'exploitations agricoles	212 (2010)	
	Nb de producteurs vendant en circuits courts/de marchés de producteurs ou d'AMAP	8	
	Surface agricole utile du territoire	4442 (2010)	
	Surface agriculture biologique	19%	
	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages, etc...	Environ 25 % du territoire	
	Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)	100%	
Actions en matière de biodiversité	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	54 hectares	Label Rivière en bon état
	Longueur de haies	854 kilomètres	
	Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité	Non - demande en cours pour une commune	
	Label "Territoire durable"	En cours	
	Label "Territoires engagés pour la nature" (OUI/NON/en cours)	NON	
Label "Terre saine" (OUI/NON)	NON		

Lutte contre l'artificialisation des sols	Etat d'avancement du PLUI	Pas de transfert de la compétence	Par rapport 2001 - 2014 Données 2001 -2014
Eau et assainissement	Consommation foncière annuelle moyenne Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	19,6 Ha	
	Evolution de nombre d'hectares de terres à vocation urbaine vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	Plus 3% surfaces à vocation urbaine ; - 3% surfaces agricoles ; - 0,1% surfaces naturelles	
	Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (OUI/NON)	OUI	
	Taux de renouvellement annuel des réseaux	2%	
	Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes nationales (OUI/NON)	OUI	
	Nombre de stations d'épuration et capacité totale Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours d'élaboration)	7 - 54130 EH	Non, par un SDAGE

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Annexe 3 : Détails de démarches structurantes

Le SRADDET

Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) élaboré par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est ambitieux. Schéma prescriptif et intégrateur, les orientations qui y figurent s'imposent à la CCPSMV dans l'accomplissement de ses compétences.

Soucieuse de répondre à l'attractivité de son territoire pour les opérateurs économiques et les ménages notamment en raison des difficultés liées au transport, au logement, et à l'aménagement de l'espace, la Région Sud s'est assignée des lignes directrices en ce sens. Aussi, elle a tenu à formuler des engagements en matière de transition écologique et développement durable au regard de ses impératifs en matière de biodiversité, de ressource hydrique, de consommation foncière, et d'énergies.

Le SRADDET de la Région SUD se divise en trois lignes directrices.

- En premier lieu, la collectivité souhaite « *Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional* » « *tout en le préservant et en accompagnant la transition environnementale et énergétique* ».

Pour ce faire, la Région prescrit aux territoires qui la composent des objectifs en matière d'accessibilité et d'attractivité du territoire en misant sur la valorisation des grands pôles économiques, touristiques, universitaires ou encore culturels ainsi que le développement des axes de communication.

Par ailleurs, elle s'engage dans une transformation profonde de son modèle environnementale via des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction de la production de déchets, de préservation de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques des milieux et de consommation d'énergies en promettant un territoire neutre en carbone avec 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050.

- En second lieu, la Région entend « *Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau* ».

Consciente des problématiques de ses territoires, la collectivité régionale leur prescrit des objectifs en matière de mobilité aux fins de réduire l'utilisation de la voiture individuelle et de faciliter les déplacements et l'accessibilité aux établissements privés et publics ; et de consommation des espaces dans le but de réduire l'étalement urbain et le mitage et de promouvoir une gestion économe de l'espace.

- En dernier lieu, la Région veut « *Donner à tous les territoires, dans leur diversité, les moyens de leurs ambitions* » et « *les soutenir vers une meilleure qualité de vie et de développer échanges et réciprocity entre les territoires* ».

Pour cela, les prescriptions régionales s'orientent vers la satisfaction des objectifs de cohésion sociale et de mixité sociale et intergénérationnelle, la réponse effective à la demande de logements, le désenclavement du territoire ainsi que la promotion du tourisme. La Région souhaite également une meilleure intégration territoriale des territoires et des coopérations entre eux.

Le SCOT et son PADD

Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du Bassin de vie de Cavaillon, Coustellet,

Isle-sur-la-Sorgue fixe quatre objectifs majeurs participant à la transition vers un territoire plus durable de la CCPSMV.

- **« Consolider la qualité paysagère, naturelle, et environnementale du territoire » :**
Les communes sont tenues d'œuvrer pour la préservation des richesses paysagères, patrimoniales, architecturales et écologiques de leur territoire et de lutter contre les pollutions de toutes natures. L'urbanisme doit être réfléchi afin de favoriser l'harmonie du bâti, limiter l'étalement urbain, et réduire la consommation foncière. Aussi, les collectivités sont tenues de protéger davantage la ressource en eau (et la rationner) et les réseaux qui l'utilisent ainsi que les milieux aquatiques. La transition environnementale passe également par un développement des énergies renouvelables. Quant à la protection de la population, elle doit être assurée grâce à une meilleure prise en compte des risques naturels.
- **« Organiser le développement urbain par un maillage territorial équilibré » :**
Pour cela, les collectivités territoriales ont pour objectifs de construire de nouveaux logements, qui plus est, diversifiés pour répondre à la diversité des besoins et moyens financiers des ménages demandeurs. La localisation des constructions doit être privilégiée au sein des pôles structurants, relais, et de proximité ; plutôt qu'au cœur des villages et pôles touristiques.
- **« Dynamiser l'économie territoriale » :**
L'économie territoriale de la CCPSMV doit se dynamiser grâce aux atouts économiques, touristiques, et agricoles dont elle dispose, dont le développement doit s'inscrire dans une dimension durable. Aussi, il convient de moderniser, consolider, et améliorer les espaces commerciaux et leur accès.
- **« Limiter les besoins en déplacement et diversifier l'offre de mobilité » :**
La CCPSMV doit répondre aux enjeux de mobilité par la promotion d'un urbanisme de proximité : les services de transport et les logements gagnent à être rapprochés des pôles économiques. Également, par le renforcement de l'offre de transports en communs, ferroviaires et routiers, tant au sein-même du territoire qu'à destination de pôles extérieurs à celui-ci.

Le Plan Climat

Le PCAET (Plan climat air énergie territorial) prévoit des objectifs stratégiques et opérationnels clés à appliquer au territoire du Bassin de vie Cavaillon, Coustellet, l'Isle-sur-la-Sorgue pour l'ensemble des secteurs générateurs d'énergie. Il fixe l'objectif d'un territoire à énergie positive.

- **« Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques, et améliorer la qualité de l'air » :** cet objectif sera satisfait par des démarches de réhabilitation énergétique des logements et bâtiments du tertiaire, de promotion de la maîtrise des énergies et polluants utilisées dans le cadre des activités professionnelles (industrielles et agricoles particulièrement), de développement des transports, carburants, et motorisations alternatifs, et de développement d'un urbanisme réfléchi.
- **« Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération » :** le développement de ces énergies est essentiel et doit concerner l'électricité, l'énergie thermique, ainsi que le biogaz.
- **« Séquestrer le carbone » :** le PCAET prévoit le recours aux pratiques agricoles séquestrantes et à l'usage de matériaux biosourcés pour ce faire.
- **« Favoriser une économie locale et circulaire »** via la politique agricole et alimentaire et la gestion et le traitement des déchets.
- **« S'adapter au changement climatique » :** il convient d'adapter les activités humaines pour le

limiter et de prévenir ses impacts sur la ressource en eau, la hausse des températures, et les risques naturels.

- « **Mobiliser les citoyens** » dans le cadre d'actions à co-construire et de changements de mode de vie à accompagner.

Le Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME

Mobilisée pour la protection de l'environnement et le développement durable du territoire, la CCPSMV a décidé en ce début de mandat de s'inscrire dans la signature d'un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME.

Ce contrat d'objectifs sur 4 ans a pour ambition d'accompagner les territoires dans une démarche d'amélioration continue et transversale en intégrant la transition énergétique et l'économie circulaire.

Il comprend deux volets :

- Celui de l'énergie qui s'appuie sur le référentiel Cit'ergie de l'ADEME. Ce volet s'inscrit pleinement dans la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial dont la stratégie a été adoptée en février 2021. Le pré diagnostic Cit'ergie est réalisé et la CCPSMV a recruté un chargé d'animation énergie le 1/05/2021.
- Celui de l'Economie Circulaire qui fait le lien avec l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui a débuté en mars 2021.

La collectivité souhaite pouvoir signer ce contrat au cours du 2^{ème} semestre 2021.

Le Contrat d'Objectif Déchets avec la Région Sud

La CCPSMV s'engage à définir les modalités de partenariat dans les domaines de la prévention et de la valorisation des déchets par un Contrat d'Objectif Déchets, conclu avec la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Le projet de contrat est validé, il comprend les objectifs que se fixe le territoire en phase avec les orientations de la Région. La signature est prévue à l'automne 2021.

La réduction des quantités de déchets produits est un impératif fondamental au regard des tonnages collectés et accueillis en déchetteries qui sont actuellement bien au-delà des ratios constatés à l'échelle nationale.

De même, les quantités de matériaux recyclables triés par les usagers laissent apparaître des marges de progrès significatives.

Les acteurs européens, nationaux, et locaux, ne cessent de produire un cadre juridique de plus en plus contraignant aux fins de parvenir à l'atteinte de ces objectifs. Dans ce cadre, l'arsenal législatif et réglementaire national ainsi que la politique conduite par la Région SUD affichent des ambitions fortes en matière de diminution et valorisation des déchets.

Tenue d'adapter son service de collecte et de gestion des déchets aux objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés et consciente de la nécessité de répondre aux « enjeux environnementaux, sociaux, économiques mais aussi sociétaux liés à la prévention et à la gestion des déchets », la CCPSMV a établi un plan d'actions priorisé voué à participer à la transition écologique du territoire.

La CCPSMV est soucieuse que ses actions soient adaptées à son territoire et à ses spécificités. Comme précité, la collectivité présente des ratios d'ordures ménagères résiduelles et d'apports en déchetteries trop élevés. Outre les coûts que cela représente pour la Communauté de Communes, ces résultats sous-

entendent un tri à la source insuffisant et un faible engagement dans des démarches permettant la réduction des déchets.

C'est dans ce cadre que la CCPSMV s'est assignée des objectifs prioritaires, à savoir :

- La maîtrise des coûts pour garantir l'équilibre du budget au regard notamment des très fortes hausses subies et à venir de tarifs de traitements (dont la TGAP) couplées aux baisses des prix de rachats des matériaux revendus ;
- Le respect du plan régional de prévention et de gestion des déchets et de différents textes législatifs ;
- La prévention de la production des déchets, levier prioritaire conformément à la hiérarchie des modes de traitement prévue par l'article L 541-1 du Code de l'environnement, en responsabilisant les acteurs et en les associant à la bonne exécution du service public de sorte de faire de la politique des déchets une véritable démarche citoyenne ;
- Le maintien de la qualité du service apporté aux administrés et son amélioration dans le but de l'adapter davantage aux caractéristiques de la collectivité en termes de population, d'activités professionnelles, de typologie territoriale, et de saisonnalité ;
- L'anticipation par le pilotage et la définition d'une vision pluriannuelle de la gestion des déchets afin d'assurer sa viabilité et son efficacité sur le court, moyen, et long terme.

L'Opération Grand Site – La Fontaine de Vaucluse

La CCPSMV s'est associée à une intercommunalité voisine (à savoir la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse) pour mener une Opération Grand Site aux abords de la source située à Fontaine-de-Vaucluse. Les paysages remarquables, milieux naturels très riches en biodiversité, villages pittoresques, ou encore ressources patrimoniales qui s'y trouvent pourront ainsi être protégés, restaurés et valorisés.

Le périmètre Grand Site La Fontaine de Vaucluse correspond aux enjeux de protection et de valorisation des paysages et patrimoines du site. Il comprend 5 communes (Fontaine de Vaucluse, Lagnes, Cabrières d'Avignon, Saumane de Vaucluse, L'Isle sur la Sorgue).

Depuis toujours, le site est un lieu très fréquenté, assidûment par la population locale et les touristes (plus de 800000 visiteurs par an). Les principaux enjeux sont de réhabiliter le site dégradé par la très forte fréquentation touristique, qui peut mettre en péril le patrimoine naturel.

Le Grand Site La Fontaine de Vaucluse est un vaste projet de préservation du patrimoine, de gestion du site et de mise en valeur. L'objectif, c'est l'obtention du label Grand Site de France, label décerné par le ministère en charge de l'Environnement qui reconnaît la qualité et la gestion du site, la réhabilitation et la préservation du paysage.

Le projet s'articule autour des 5 axes suivants :

AXE 1 : RESTAURER

Restaurer et valoriser les paysages. Requalifier ou renaturer certains espaces

AXE 2 : ACCEDER ET SE DEPLACER

Privilégier les déplacements et cheminements piétons et vélo. Réorganiser des stationnements. Conforter l'offre de randonnées.

AXE 3 : VALORISER LE PATRIMOINE

Des villages des Monts de Vaucluse jusqu'au partage des eaux. Mettre en valeur le patrimoine de la pierre

sèche.

AXE 4 : RENFORCER LES LIENS

Renforcer les partenariats pour une meilleure gestion du grand site en projet. Accompagner un développement local durable.

AXE 5 : METTRE EN ŒUVRE LE PROJET

Animer le projet. Mettre en œuvre la concertation, la communication. Evaluer la démarche.

Label Territoire Durable – COP d'avance

La Région SUD s'engage pour la préservation et la transition environnementales de son territoire au travers de différents dispositifs, dont le Plan Climat « *Gardons une COP d'avance* ». L'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixée passe par un engagement des territoires la composant, auxquels elle propose un accompagnement privilégié pour y parvenir.

Un label « *Territoire durable – une COP d'avance* » est décerné aux collectivités territoriales volontaires et suffisamment impliquées au regard de huit ambitions majeures :

- Une stratégie territoriale de développement durable ;
- Un aménagement durable ;
- Une transition énergétique et une adaptation au changement climatique ;
- Une mobilité durable ;
- Une écologie locale responsable ;
- Une préservation de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- Une alimentation durable ;
- Une écocitoyenneté, santé, culture, et cohésion sociale favorisées.

La CCPSMV s'engage dans une transition écologique multidimensionnelle depuis plusieurs années ce qui lui permet de prétendre à l'acquisition de ce label en vertu des dizaines de projets et démarches menés, ancrés dans le panel d'ambitions régionales. Grâce à l'approche globale pour laquelle la collectivité a opté, elle bénéficie d'une réelle identité sur le plan de la mutation écologique de son territoire.

Petites Villes de Demain

Le programme « Petites villes de demain » destiné aux villes de moins de 20.000 habitants a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et de conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. Piloté au niveau national par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui rassemble les ministères, les établissements publics et tous les partenaires engagés dans cette dynamique, le programme est décliné localement en lien étroit avec les acteurs locaux, en particulier les Régions et les Départements. Il s'agit donc d'un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'ANCT, la Banque des territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat, L'agence de la transition écologique).

La commune de L'Isle-sur-la-Sorgue ayant exprimé sa candidature au programme en octobre 2020 a été retenue et labellisée par le préfet de département.

La Communauté de Communes est partie prenante de cette démarche, elle est signataire de la convention d'adhésion tripartite Etat – Commune – EPCI afin que celle-ci soit associée aux actions qui relèveraient de

ses compétences (ex : mobilités).

Une Démarche Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

La CCPSMV est partenaire et financeur de l'association Luberon et Sorgues Entreprendre. Résultant de la fusion au 1^{er} janvier 2021 de deux associations ancrées dans leur territoire respectif, Entrepreneurs des Sorgues et Luberon Entreprendre, cette association loi 1901 s'attelle à créer un véritable écosystème local au sein duquel une véritable coopération entre les entreprises se tisse. Pour ce faire, elle s'investit dans trois cœurs de métiers, à savoir : l'animation territoriale, l'accompagnement des entreprises, et la coopération interentreprises. Bénéfique pour le développement économique territoriale et pour le bon fonctionnement des opérateurs économiques pour lesquels elle se porte à l'écoute des centres d'intérêts et attentes mutuels, elle compte plus de 200 entreprises adhérentes.

Depuis 2018, Luberon et Sorgues Entreprendre a choisi de s'inscrire dans la Démarche EIT. Matérialisée sous la forme de contractualisations pluriannuelles (3 ans), elle répond amplement aux actions menées et valeurs défendues par l'entité associative. En effet, la Démarche EIT prône la réflexion de projets de mutualisation, coopération, et substitution entre les entreprises dans le cadre d'une démarche de transition écologique et économique selon les besoins émanant du territoire et des acteurs économiques, identifiés par le diagnostic territorial préalablement effectué.

Envieuse de répondre aux enjeux auxquels les entreprises du territoire sont confrontées, Luberon et Sorgues Entreprendre partage nécessairement des aspirations similaires à celles de la CCPSMV. Ainsi, l'intercommunalité et l'association seront amenées à échanger et poursuivre leur partenariat, et le cas échéant, procéder à des projets communs dans le but de satisfaire l'enjeu de Relance et de transition écologique prôné par le contrat présent.

Pour exemple, l'association Luberon et Sorgues Entreprendre entend développer un projet de Ressourcerie du bâtiment dans le but de procéder à la collecte et au stockage des matériaux du bâtiment non ou plus utilisés afin de permettre leur réemploi grâce à leur revente à l'état brut ou transformé (exemple : création d'objets). Ce projet s'inscrit dans l'objectif de la Collectivité de développer l'économie circulaire au sein du territoire en offrant une nouvelle voie de valorisation des déchets professionnels, au bénéfice de laquelle le plan de prévention travaillé par les agents de l'intercommunalité pourra assurer la sensibilisation auprès des usagers.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Communauté de Communes
**PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE**

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche Orientation #1.1

Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

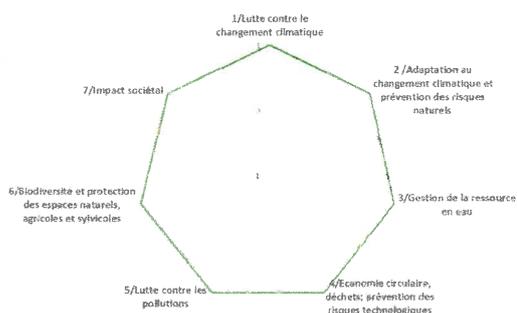
Intitulé	Mettre en œuvre un Plan Climat ambitieux moteur des politiques locales
-----------------	---

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse



Action associée à l'ambition n° 1 :
Un environnement exceptionnel à préserver

Résultat auto-évaluation



Description de l'action	<p>A travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CCPSMV fixe, à différents horizons temporels, des objectifs stratégiques et opérationnels permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air, -Produire et consommer des énergies renouvelables et de récupération, -Séquestrer le carbone, -S'adapter au changement climatique, -Favoriser une économie locale et circulaire, -Mobiliser les citoyens. <p>Le graphique suivant résume la trajectoire énergétique du territoire à l'horizon 2050 en la comparant au scénario tendanciel et aux objectifs du SRADDET.</p>
--------------------------------	--

	<p>Le SRADDET fixe un objectif de couverture énergétique de 110% en 2050 et celui du territoire un objectif de 100 %. Le SRADDET favorise la production d'énergies renouvelables par rapport à la réduction des consommations d'énergies. Dans des territoires plutôt urbanisés comme celui du SCoT, les potentiels de production d'énergies renouvelables sont limités mais la réduction des consommations d'énergie est un enjeu fort pour devenir un territoire à énergie positive. Ces objectifs sont ambitieux tout en étant réalistes. Ils convergent avec les objectifs du SRADDET. Leurs conditions de réalisation vont dépendre de nombreux paramètres dont certains ne dépendent pas seulement du territoire.</p> <p>Un plan d'action sur six ans a ensuite été élaboré pour contribuer à les atteindre avec les PCAET qui se succéderont jusqu'en 2050.</p>
Coût prévisionnel / plan de financement	Voir détail du Plan Climat
Calendrier	2021 – 2026

Exemples d'actions associées :

<p>CCPSMV :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Labellisation Cit'ergie et Economie circulaire en cours avec l'ADEME dans le cadre d'un projet de Contrat d'Objectif Territorial. -Amélioration de l'isolation et production EnR Crèche des Capucins. - Soutien à une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale portée par l'association d'entreprises du territoire : étude économie d'énergie, réseau de chaleur... <p>A titre d'exemple la pré-étude lancée dans 4 industries sur la mise en place de solutions énergétiques alternatives avec un focus sur la valorisation de la chaleur fatale fait apparaître un</p>
--

gisement potentiel de valorisation de 11 000 MWh/an et d'un potentiel d'économie d'énergie d'environ 20%.

Commune de l'Isle sur la Sorgue :

-Programme pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

-Rénovation de l'éclairage public.

-Construction d'un cinéma sur la base du label Bâtiments Durables Méditerranéens.

Commune du Thor :

-Etude pour l'installation de système de chauffage/refroidissement à haute performance environnementale pour les bâtiments publics (médiathèque, locaux administratifs, église).

Commune de Chateauneuf de Gadagne :

-Opération de rénovation énergétique de l'école Pierre Goujon (Phases 1 et 2 soumises au DSIL 2021 = 687 k€ pour un gain énergétique de 300 MWh/an ; phases 3 et 4 à venir = 345 k€ pour un gain énergétique de 237 300 MWh/an)

-Opération d'étude chaudière biomasse au parc de La Chapelle et réseau de chaleur (remonté dans les sujets d'études pour le SEV/COFOR/Fonds chaleur).

Commune de Saumane de Vaucluse :

-Aménagement Ecoquartier Terre des Pierres : création de 60 logements pour répondre aux objectifs de mixité sociale, générationnelle (logements seniors / pour les jeunes ménages) et fonctionnelle (commerce, services, équipements publics) + volet mobilité (voiture en partage) – Label Quartier Durable Méditerranéen.

-Halle (Coût total de 596 000 € HT dont demande de subventions de 178 800 € HT au titre du FRAT 2021 et 276 800 € HT au titre de la DSIL 2021).

-Centre Technique Municipal : utilisation bois local + photovoltaïque (Coût total de 393 000 € HT dont demande de subventions de 137 550 € HT au titre du DETR et 133 920 € HT au titre du CDST).

-Changement chaudière gaz école, étude SEV/COFOR/Fonds chaleur.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Communauté de Communes
**PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE**

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche orientation #1.2

Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Intitulé

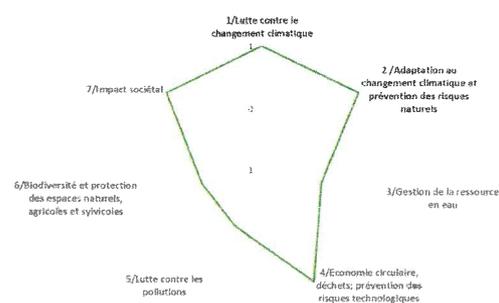
Renforcer le développement du Photovoltaïque sur le patrimoine public

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse



Action associée à l'ambition n° 1 : Un environnement exceptionnel à préserver

Résultat auto-évaluation



Description de l'action

Une des actions du PCAET est la construction d'un **Schéma directeur des Energies renouvelables** à l'échelle du territoire du SCOT. En cohérence avec cette orientation et compte tenu que le développement des énergies renouvelables est un des objectifs ambitieux de notre PCAET. La production d'énergie locale est aujourd'hui très faible. Elle doit donc s'amplifier pour amener le territoire à plus d'autonomie énergétique notamment au travers du photovoltaïque qui a été défini comme prioritaire dans la stratégie du Plan climat, avec l'objectif d'un territoire neutre en carbone en 2050.

L'engagement dans cette action de **développement renforcé du Photovoltaïque sur le patrimoine public** permettra d'initier une démarche forte d'exemplarité et d'effet d'entraînement sur le patrimoine privé, notamment des entreprises.

Phase 1 : Réaliser une étude de potentiel et de préfiguration pour définir le gisement photovoltaïque à l'échelle du territoire

	<p>intercommunal, visant à optimiser la valorisation de ce potentiel en équipant le plus de sites possibles ne présentant pas de contraintes majeures, dans l'objectif d'une planification saine et durable. L'objectif est de mobiliser et de mettre en synergie les acteurs publics du territoire sur leur patrimoine.</p> <p><u>Phase 2</u> : Pour les sites retenus, la CCPSMV porte une étude de faisabilité permettant au propriétaire public concerné de disposer des éléments clés en main pour consulter / contractualiser ou investir dans une installation sur son patrimoine.</p> <p><u>Phase 3</u> : Démarche auprès des entreprises privées afin de leur proposer de dupliquer la démarche.</p>
Coût prévisionnel / plan de financement éventuel	<p>Phase 1 : 40 000 €</p> <p>Phase 2 : En cours de chiffrage</p>
Calendrier	<p>Phase 1 : 4^{ème} trim 2021 – 1^{er} trimestre 2022</p> <p>Phase 2 : 2022</p>

Exemples d'opérations associées :

<p>Commune de l'Isle sur la Sorgue :</p> <p>Installation d'un parc photovoltaïque sur le site des Calottes</p>
<p>Commune de Saumane :</p> <p>Etude Couverture photovoltaïque école + terrain tennis + Halle et local pour les services techniques</p>
<p>CCPSMV :</p> <p>Etude pour centraliser dans les zones d'activité les surfaces de production d'énergie solaire pour éviter le mitage et l'éclatement des installations</p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche orientation #1.3

Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Intitulé Mettre en œuvre l'Opération Grand Site La Fontaine de Vaucluse

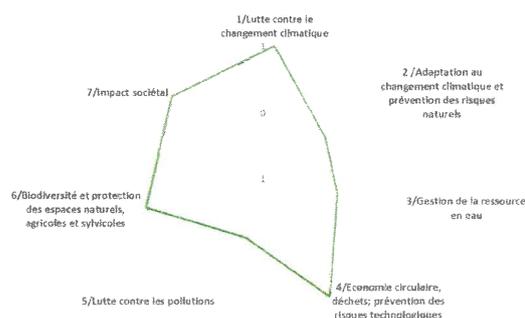
Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse



Action associée à l'ambition n° 1 : Un environnement exceptionnel à préserver

Liée en transversalité à l'ambition n° 2 : Accompagner un développement économique et agricole durable et en transition

Résultat auto-évaluation



Description de l'action

Les sites emblématiques comme celui de Fontaine-de-Vaucluse, ne sont pas de hauts lieux touristiques comme les autres. De par la valeur exceptionnelle de leurs paysages et du fait de leur très forte attractivité, ils sont considérés par l'État comme un patrimoine d'intérêt national. Dans ce but, l'État cherche à préserver durablement leurs qualités paysagères, naturelles et culturelles. L'Opération Grand Site est la démarche qui est proposée aux collectivités locales par l'État, depuis maintenant plus de deux décennies, pour préserver et valoriser ces territoires.

Cette démarche OGS concerne les « Grands Sites », territoires remarquables pour leurs qualités paysagères, qui possèdent une partie significative de leur territoire protégé au titre de la loi de 1930 (site classé), accueillent un large public et nécessitent une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour conserver leur valeur et attrait.

	<p>L'opération Grand Site de Fontaine de Vaucluse s'inscrit dans cette démarche. Elle se traduit par l'adoption d'un plan d'actions ambitieux autour des 5 axes :</p> <p>AXE 1 - restaurer et valoriser les paysages du cœur du site</p> <p>AXE 2 - accéder et se déplacer dans le site en privilégiant les modes doux</p> <p>AXE 3- valoriser le patrimoine du village de Fontaine-de-Vaucluse et autour de la vallée close, jusqu'au partage des eaux</p> <p>AXE 4- renforcer les outils et les partenariats pour une gestion durable du grand site en projet</p> <p>AXE 5- mettre en œuvre le projet grand site</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le plan climat de la Région Sud : Une Cop d'Avance (ex : protection de la biodiversité), dans la stratégie Touristique régionale ainsi que dans la Stratégie Vaucluse 2025-2040 au titre du soutien à la structuration de territoires de proximité.</p>
Coût prévisionnel / plan de financement éventuel	Le programme représente un investissement total de 4 299 000 € HT (actions du bloc communal).
Calendrier	2021 – 2027

Exemples d'Opérations associées :

<p>Commune de Fontaine-de-Vaucluse :</p> <p>Accéder et se déplacer dans le site (plusieurs actions) : Réorganiser le stationnement et l'accessibilité dans la Vallée Close et à son entrée pour y réduire la circulation ; Proposer des cheminements doux d'accès au site, pour les parcours de visite et les déplacements quotidiens.</p> <p>Ex : Opération de Piétonisation du village.</p>
<p>Commune de l'Isle sur la Sorgue :</p> <p>Réaménagement du Partage des eaux.</p>
<p>Commune de Saumane de Vaucluse :</p> <p>Réalisation d'un atlas de la biodiversité.</p>

Fiche Orientation #1.4
Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

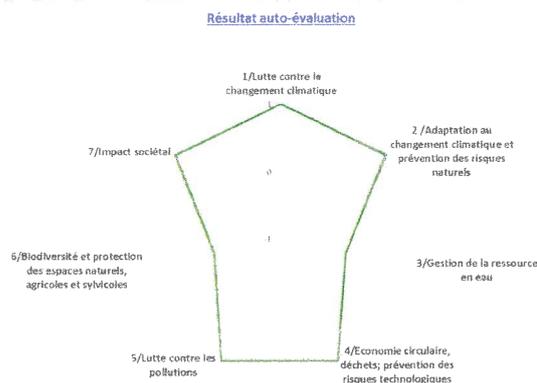
Intitulé	Adopter un Programme local de prévention des déchets et d'économie circulaire ambitieux et partagé, contractualisé avec la Région et l'ADEME
-----------------	---

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse



Action associée à l'ambition n° 3 : Assurer la cohésion d'un territoire à taille humaine

Liée en transversalité à l'ambition n° 1 : Un environnement exceptionnel à préserver



Description de l'action	<p>Le service prévention et valorisation des déchets de l'intercommunalité fait face à une production importante de déchets collectés (406 kg/habitant en 2020) et à une marge de progression des performances de tri des matériaux recyclables significative. En conséquence, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles sont élevés (79%) et ceux de recyclables moindres. Cette problématique de surproduction se retrouve également dans les tonnages apportés dans les deux déchetteries du territoire (12 446 tonnes en 2020).</p> <p>Au regard des impacts environnementaux et financiers que cela représente, la CCPSMV a décidé de se doter d'un plan d'actions « Prévention et gestion des déchets » 2021 – 2026. Il contient 21 actions ambitieuses. Celles-ci influent tant sur le financement, l'organisation, que sur l'exécution du service public.</p> <p>La CCPSMV va contracter avec la Région un Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) et souhaite également</p>
--------------------------------	--

	<p>s'engager avec l'ADEME via un Contrat d'objectif territorial, qui comprend un volet dédié à l'économie circulaire.</p> <p>Grâce aux actions retenues, une baisse des quantités d'ordures ménagères produites, un développement de l'économie circulaire, ainsi qu'une maîtrise des coûts supportés sont attendus.</p>
Coût prévisionnel / plan de financement éventuel	4 380 000 €
Calendrier	2021 - 2028
Indicateurs d'évaluation	Évolution des dépenses et des recettes - variation des tonnages globaux et par flux - performances de tri - évolution des fréquences de collecte - diminution des erreurs de tri et des incivilités - augmentation du nombre de colonnes d'apport volontaire - satisfaction des usagers

Opérations principales associées :

- Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Phase 1 : élaboration, 2021 - 2022, 59 000 €

Phase 2 : mise en œuvre, 2022 - 2026, 437 000 €

Phase 3 : évaluation et suivi, 2026 - 2027

- Création d'une plateforme de dépose et broyage des déchets verts

Phase 1 : étude et choix de l'exploitant, 2021, 25 000 €

Phase 2 : construction et mise en service, 2021 - 2022, 795 000 €

- Création d'une déchetterie professionnelle

Phase 1 : étude, 2021, 52 500 €

Phase 2 : construction et mise en œuvre, 2022, 750 000 €

- Mise en place d'un tri à la source et d'une collecte séparée des biodéchets

Phase 1 : mise en place du tri à la source, 2021 - 2028, 979 000 €

Phase 2 : étude de faisabilité pour la mise en place de la collecte séparée, 2021 - 2022, 25 000 €

Phase 2 : mise en place de la collecte séparée, 2022 - 2024, 560 000 €

- Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et adaptation de la collecte

Phase 1 : mise en place et communication auprès des usagers, 2022 - 2023, 54 000 €

Phase 2 : déploiement des colonnes, 2022 - 2023, 286 000 €

- Étude sur la tarification incitative, 2022, 25 000 € (investissement à chiffrer selon résultat étude)

- Refonte de la redevance spéciale

Phase 1 : étude, 2022, 10 000 €

Phase 2 : communication et mise en œuvre, 2023 - 2025, 40 000 €

- Etude d'optimisation des circuits de collectes au regard des nouveaux dispositifs de collecte mis en place, 2022, 30 000 €



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet #1.5

Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Intitulé	Création d'un centre aquatique durable en remplacement de la piscine existante
-----------------	---

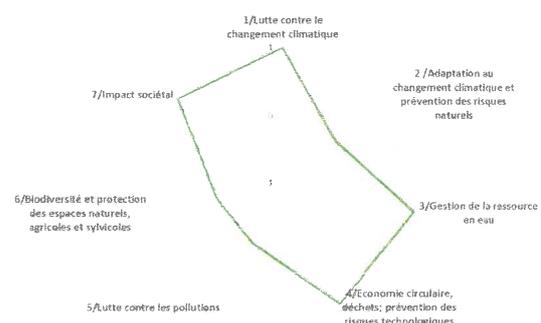
Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse



Action associée à l'ambition n° 1 : Un environnement exceptionnel à préserver

Liée en transversalité à l'ambition n° 3 : Assurer la cohésion d'un territoire à taille humaine

Résultat auto-évaluation



Description de l'action	<p>Le territoire est sous doté en matière d'équipement aquatique. Le besoin nationalement admis est de 0,02m² par habitant soit 700m², alors qu'il existe un seul bassin couvert public de 250 m². Le besoin est confirmé tant du point de vue sportif (déficit de plages d'entraînement pour les clubs, demandes insatisfaites...), que scolaire (déficit de créneaux pour le "savoir nager" des primaires, absence pour de nombreux niveaux du secondaire, lutte contre le risque de noyade). Sa conception en fera une alternative à la sur fréquentation l'été de la Sorgue et une réponse aux problématiques qu'elle pose.</p> <p>Équipement structurant, au cœur de l'un des axes de notre projet de territoire, la CCPSMV souhaite se doter d'un équipement de type centre aquatique avec l'ambition d'une construction durable en remplacement de la piscine existante énergivore et grande consommatrice d'eau.</p>
Coût prévisionnel / plan de financement éventuel	En cours de chiffrage

Calendrier		2021 - 2024
------------	---	-------------

Liens Contrat d'Avenir

I.1.Adaptation du territoire à la transition		Construction d'un équipement qui intègre des critères forts de développement durable. Remplacement d'un équipement existant énergivore.
II.1.Equilibre et solidarité des territoires		Développement des territoires (Projet de centre aquatique inscrit dans le futur CRTE).
III.Education		Mise en œuvre du « savoir nager ». Ouverture aux collèges et lycées du territoire. Lutte contre le risque noyade.
+ Effet Relance		Le Contrat d'Avenir est un "accélérateur" indispensable et une opportunité à la réalisation dans ce calendrier du projet.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Communauté de Communes
**PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE**

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet #2.4

Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

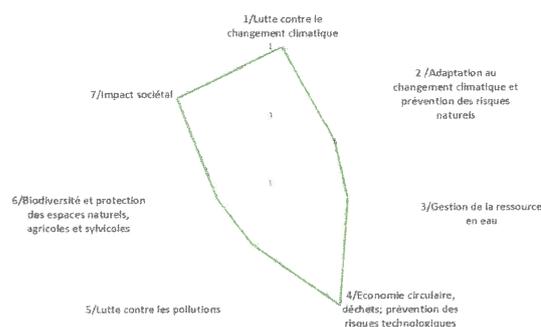
Intitulé

Création d'une distillerie pour les plantes à parfum

Maitre d'ouvrage : GIE Senteurs des Sorgues

Action associée à l'ambition n° 2 :
Accompagner un développement économique et agricole durable et en transition

Résultat auto-évaluation



Description de l'action

Projet privé de création sur la commune du Thor **d'une distillerie de plantes à parfum**, pilotée par un groupement de producteurs constitué en GIEE (GIE Senteurs des Sorgues). La cible est de rapatrier sur la commune du Thor des opérations de distillation réalisées ce jour à 110 Kms dans la Drôme (économie d'énergie avec une dépense de transport qui se chiffre à 60 000 euros /an et réduction des pollutions de transport en réduisant de 20 000 kms par an le transport camion).

La commune du Thor accueille déjà 200 hectares de cultures de plantes à parfum et avec les communes environnantes (Pernes, Velleron, St saturnin, Lagnes) le chiffre de 300 hectares est atteint ; ceci représente un quantitatif de distillation de 45 tonnes pour un CA annuel produits commercialisés de 1Md'euros et un coût de distillation annuel de 150 k€.

Les objectifs complémentaires sont le renforcement d'une filière locale et le développement de l'emploi.

	Ce projet en plus d'être orienté dans l'amélioration du bilan carbone, devrait permettre l'implantation sur le territoire d'activités économiques utilisant les produits de distillation et renforcer les circuits courts sur le territoire.
Coût prévisionnel / plan de financement éventuel	Coût du terrain : 1 hectare 25 000 € Construction : 700 000 €
Calendrier	Lancement de l'étude en 2022 et réalisation 2023/2024

Fiche orientation #3.1
**Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté
 de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse**

Intitulé	Adopter un Schéma intercommunal des mobilités et son volet « Modes actifs »
-----------------	--

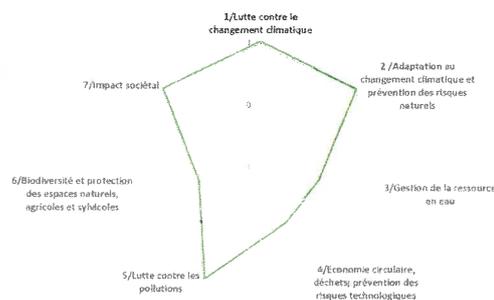
Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse



Action associée à l'ambition n° 3 : Assurer la cohésion d'un territoire à taille humaine

Liée en transversalité à l'ambition n° 1 : Un environnement exceptionnel à préserver

Résultat auto-évaluation



Description de l'action

Le territoire est très dépendant des énergies fossiles notamment pour la mobilité. Les émissions de gaz à effet de serre (en 2017) étaient pour 45% liées aux transports et 70% des déplacements domicile / travail se font en voiture particulière. La mobilité est donc un enjeu majeur sur le territoire.

La prise de compétence « mobilité » de la CCPSMV au 1^{er} juillet 2021 est une opportunité. Le territoire est dominé par le tout voiture. L'usage des transports en commun, malgré la présence de trois gares ferroviaires sur le territoire et la pratique du vélo dans son utilisation quotidienne ne sont pas suffisants. Le territoire dispose de peu d'aménagements significatifs pouvant rendre l'utilisation du vélo efficace et sécurisée. Il n'y a pas suffisamment d'interconnexions entre les réseaux.

Le schéma intercommunal des Mobilités et son volet Modes actifs sera un outil qui permettra de construire une stratégie globale sur cette question.

	<p>Les étapes de la construction du schéma (9 à 12 mois) :</p> <p>1/ Etat des lieux.</p> <p>2/ Elaboration de scénarii d'organisation et de priorisation ; définition de la doctrine d'exercice de la compétence.</p> <p>3/ Proposition d'un plan pluriannuel partenarial d'investissement et d'actions.</p> <p>Cette action s'articulera avec la Région, le schéma vélo du Département de Vaucluse et les territoires limitrophes.</p>
Coût prévisionnel / plan de financement éventuel	<p>2021 : 15 000 €</p> <p>2022 : 30 000 €</p>
Calendrier	2021 – 2022

Exemples d'opérations associées :

<p>CCPSMV :</p> <p>Adoption d'un Schéma d'aménagement des modes actifs, avec la possibilité de zooms spécifiques par communes</p>
<p>Commune de l'Isle sur la Sorgue :</p> <p>Création d'une voie cyclable entre L'Isle et le hameau de Velorgues.</p> <p>Création de cheminements piétons à l'intérieur des hameaux pour connecter l'habitat et les lieux de vie.</p> <p>Création d'un pôle multimodal connecté à la gare de L'Isle – Fontaine.</p> <p>Création de parkings périphériques végétalisés.</p>
<p>Commune du Thor :</p> <p>Création de cheminements « déplacements doux » entre le collège, les équipements publics et le centre-ville pour faciliter les mobilités (600 000 euros)</p>

Fiche projet #3.2
**Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté
de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse**

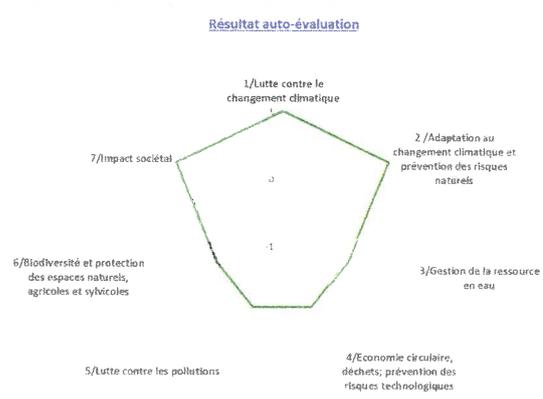
Intitulé	Requalifier l'axe principal Le Thor - L'Isle sur la Sorgue
-----------------	---

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse



**Action associée à l'ambition n° 3 : Assurer la
cohésion d'un territoire à taille humaine**

Liée en transversalité à l'ambition n° 2 : Accompagner un
développement économique et agricole durable et en
transition



Description de l'action	<p>La liaison L'Isle sur la Sorgue - Le Thor est l'axe structurant de l'EPCI. Il dessert 2000 emplois, 5 zones d'activités, 2 gares ferroviaires, 1 lycée.</p> <p>Cette liaison est à repenser en totalité en la redimensionnant, redéfinissant ses espaces (parties exclusivement dédiées aux mobilités actives/douces, parties routières, espaces paysagers...), traitement des eaux de pluie.</p>
Coût prévisionnel / plan de financement éventuel	Le programme représente un investissement total de 3 200 000 € HT.
Calendrier	2021 - 2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Communauté de Communes
**PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE**

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche Projet #3.3

Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Intitulé

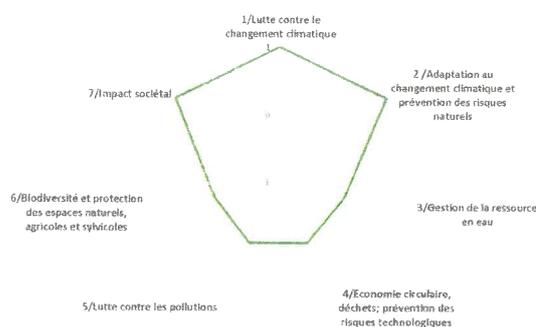
Construction d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant labélisé Bâtiment durable méditerranéen, dans le cadre d'une démarche Ecolo Crèche

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse



Action associée à l'ambition n° 3 : Assurer la cohésion d'un territoire à taille humaine

Résultat auto-évaluation



Description de l'action

La crèche la Sousto de la Ninéio, située sur la commune de Châteauneuf de Gadagne d'une capacité d'accueil de 20 places, a fait l'objet, avant son transfert à la CCPSMV d'un projet de réaménagement, ses locaux ne correspondant plus aux normes ou recommandations en vigueur, tant au plan sanitaire (fourniture et fabrication des repas) qu'au plan de l'organisation des espaces dédiés aux enfants et au personnel.

Dans le cadre de sa prise de compétence, la CCPSMV décide, en octobre 2018, de reprendre le projet en élargissant le périmètre au jardin d'enfants, autre EAJE situé à Châteauneuf de Gadagne, dédié aux enfants de 2-3 ans et d'une capacité de 20 places, ainsi qu'au Relais Assistantes Maternelles.

En tenant compte de l'analyse de la fréquentation des 2 EAJE concernés, au regard de l'étude de besoins menée au titre du renouvellement du Contrat Enfance signé avec le CAF de

	<p>Vaucluse, le présent projet est inscrit au nouveau CEJ signé avec la CAF pour la période 20-22. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Implantation du projet sur le terrain voisin avec conservation d'une partie de la crèche actuelle : ainsi l'assiette du projet se situera sur une parcelle appartenant à la commune (actuelle crèche + terrain nu) qui sera rétrocédée gratuitement à l'EPCI et sur une parcelle privée d'environ 500 m2 dont la CCPSMV a fait l'acquisition. -Réhabilitation des locaux de la crèche actuelle pour les fonctions techniques et construction d'un bâtiment attenant pour l'accueil des enfants. -Intégration d'un espace dédié aux animations du Relais Assistantes Maternelles, mutualisé avec l'EAJE. -Regroupement de la crèche et du jardin d'enfants en 1 seul EAJE afin de rééquilibrer l'offre (trop de places de « grands », pas assez de places de « bébés ») et de mutualiser certaines fonctions. -Extension du nombre de places pour répondre aux besoins futurs : 45 places. -Maintien d'un projet éducatif ouvert sur l'extérieur et facilitant l'intégration des enfants en milieu scolaire. -Un bâtiment respectueux de l'environnement et performant au plan énergétique : Cible = label « Bâtiment Durable Méditerranéen », niveau bronze minimum (thématiques choisies : « Territoire et Site », « Confort et Santé », « Matériaux »). 						
Coût prévisionnel / plan de financement éventuel	<p>Le programme représente un investissement total de 2 300 000 € HT.</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">CAF de Vaucluse</td> <td style="text-align: right;">519 618 €</td> </tr> <tr> <td>Département de Vaucluse</td> <td style="text-align: right;">660 000 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: right;">1 120 382 €</td> </tr> </table>	CAF de Vaucluse	519 618 €	Département de Vaucluse	660 000 €	Autofinancement	1 120 382 €
CAF de Vaucluse	519 618 €						
Département de Vaucluse	660 000 €						
Autofinancement	1 120 382 €						
Calendrier	2021 – 2023						



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communauté de Communes
**PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE**

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche orientation 3.4

Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Intitulé

Mise en œuvre du programme « Petite Ville de Demain »

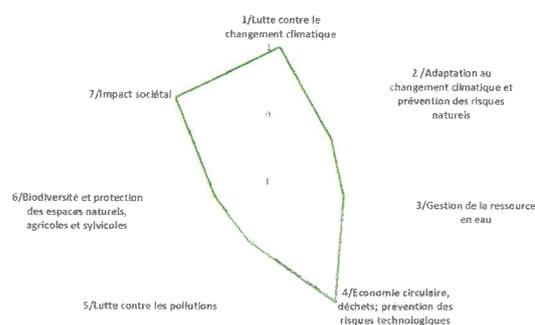
Maitre d'ouvrage :

Commune de L'Isle sur la Sorgue



Action associée à l'ambition n° 3 : Assurer la cohésion d'un territoire à taille humaine

Résultat auto-évaluation



Description de l'action

La commune de L'Isle-sur-la-Sorgue bénéficie d'une forte notoriété et tente d'en optimiser les effets positifs tout en limitant les écueils. Si la commune bénéficie d'une croissance démographique constante, cette dynamique ne se retrouve pas en centre-ville qui malgré les efforts de la collectivité voit sa population décroître alors que les meublés touristiques de courte durée y sont de plus en plus nombreux. Paradoxalement, sur l'ensemble de la commune le nombre de logements vacants s'accroît alors que les loyers libres font partie des plus élevés du département. La vitalité commerciale, tout au long de l'année, de la commune est fragilisée par le développement de commerces à dimension touristique qui risquent de prendre le pas sur les commerces du quotidien. Les enjeux environnementaux et de transition écologique sont importants : comment préserver un cadre de vie exceptionnel façonné notamment par la Sorgue, qui attire de plus en plus de visiteurs. La commune de L'Isle sur la Sorgue, est en constante recherche d'un développement équilibré de son territoire.

	Aussi, la commune lauréate du programme Petite Ville de Demain, s'engage avec la CCPSMV, dans la définition de son projet de territoire. Celui-ci intégrera les orientations fortes autour des questions de l'habitat, de l'accès aux services aux publics notamment via le numérique, l'accès aux soins, la transition écologique (transition énergétique, mobilité durable, circuits courts de proximité, biodiversité, économie responsable...) la valorisation du patrimoine et de l'espace public, ainsi que le développement d'un tissu commercial et artisanal équilibré qui s'adapte aux nouvelles formes de commerce.
Coût prévisionnel / plan de financement éventuel	En cours
Calendrier	2021 – 2026

Exemples d'opérations :

Construction du projet de territoire et définition de sa programmation d'ici début 2023, avec l'appui du Chef de projet PVD . Le projet de territoire vaudra ORT – Opération de Revitalisation Territoriale.
Etudes d'ingénierie sur les orientations définies comme prioritaires du projet de territoire : habitat, commerce, mobilités, transition écologique et numérique... ainsi que sur la mise en œuvre opérationnelle des actions retenues dans la programmation.
Etude pré-opérationnelle Habitat (2021-2022) dans la perspective du lancement d'un programme opérationnel de type OPAH-RU (2023-...) : visant à lutter contre la vacance locative, encadrer le développement des meublés touristiques qui concurrencent le logement permanent, lutter contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique, développer du logement social diffus et de qualité dans le parc privé. Le périmètre concernera <i>a minima</i> le centre historique. Budget prévisionnel de l'étude : 50 à 60K€.
Accompagner le commerce local , notamment en centre-ville, dans l'adaptation aux nouvelles formes de commerce (commerce « phydigital ») et aux nouvelles clientèles (maintenir une activité commerciale à l'année). La plateforme www.commerceslislois.com a été créée à cet effet et doit rentrer durablement dans les habitudes des commerces lislois et des consommateurs. Le manager de commerce aura notamment cette mission d'accompagnement au changement des commerces du centre-ville en prenant aussi en compte la dynamique commerciale extra-communale.

Poursuivre la **mise en valeur du centre historique** (SPR, Monuments historiques, Tour d'Argent, etc.). Accompagner et aider les propriétaires et investisseurs dans leurs projets de réhabilitation. Poursuivre la mise en valeur du centre-ville par des interventions sur les monuments. Finaliser le projet de l'îlot de la Tour d'Argent.

Développement du projet **Grenier numérique en centre-ville** : la commune a créé en 2020 un lieu au cœur du centre historique ; véritable pépinière de jeunes talents. Elle porte le projet de transposer l'expérimentation du « grenier numérique » sur le site de la Tour d'Argent (hôtel de Brancas). **Tiers lieu**, le Grenier Numérique bénéficie d'un **Conseiller Numérique France Services** pour réduire la fracture numérique auprès des habitants et des TPE. Le Grenier numérique travaillera en lien étroit avec la future Maison France Services et en sera son relais en centre-ville.

Création d'une **Maison France Services** dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Développement de l'Espace Médical Municipal : L'Observatoire Régional de la Santé a mis en évidence que la commune, comme les communes alentour, est sous-dotée en médecins généralistes. Or, cette situation devrait se détériorer dans les années à venir en raison du départ en retraite de médecins. La commune a ainsi été classée en Zone d'Action Complémentaire par l'ARS au regard de l'offre en médecine générale.

La commune s'est donc engagée, depuis l'été 2020, dans la création d'un Espace Médical Municipal afin de favoriser l'installation de nouveaux médecins dans la commune. Les deux premières tranches sont aujourd'hui complètes (7 cabinets). Il convient à présent de développer les phases suivantes :

- Actions de promotion de L'Isle sur la Sorgue et de son offre d'accueil auprès de jeunes praticiens.
- Installation et équipement d'un bâtiment modulaire transitoire en 2022 pour accueillir 4 médecins généralistes.
- Création et équipement en 2023 de cabinets médicaux au sein de l'Espace Médical Municipal pour y accueillir de nouveaux médecins. Une dizaine de cabinets pourront y être créés.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Communauté de Communes
**PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE**

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche orientation #3.5

Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

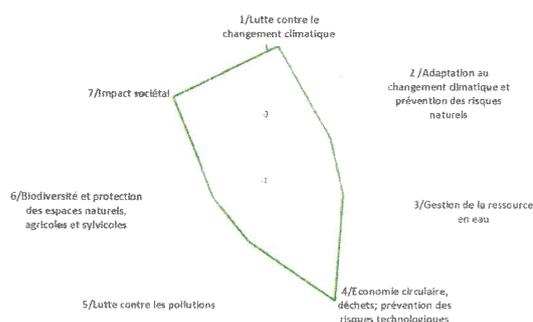
Intitulé	Action de revitalisation du centre-ville du Thor
-----------------	---

Maitre d'ouvrage :
Commune du Thor



Action associée à l'ambition n° 3 : Assurer la cohésion d'un territoire à taille humaine

Résultat auto-évaluation



Description de l'action	<p>La commune du Thor est engagée dans une démarche globale de transformation et de revitalisation de son centre-ville. Un projet qui vise l'apaisement, la sécurisation, la redynamisation et l'embellissement de cet espace public, pour la qualité de vie des différents usagers et de l'ensemble des Thorois.</p> <p>La fiche action concerne la phase 2021 – 2024 du projet.</p> <p>Il prévoit la restructuration de deux places, le déplacement des places de parking au cœur de ville par création d'un nouveau parking aux abords avec le déplacement du boulo-drome, la réhabilitation de friches foncières par la création de logements sociaux et de locaux commerciaux, la transformation de bâtiments publics vacants en médiathèque et en logements sociaux.</p>
--------------------------------	---

	<p>Le projet est global et sera étalé sur 4 ans. Les actions sont interdépendantes entre elles. Elles sont bâties en cohérence avec la fiche action « Mobilités » et « Plan climat » du CRTE.</p>
Coût prévisionnel / plan de financement éventuel	<p>Total de 8 600 000 € HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Restructuration de 2 places : 2 000 000 €HT -Création d'un nouveau parking : 800 000 € HT -Déplacement du boulodrome : 1 000 000 €HT -Réhabilitation de friches foncières : 1 800 000 €HT -Transformation bâtiments vacants en médiathèque : 2 500 000 €HT et logements sociaux : 500 000 €HT
Calendrier	<p>Restructuration de places : 08/2021 à 09/2022 Friches foncières :09/2021 à 12/2023 Médiathèque : 04/2022 à 12/2024 Logements sociaux : 2023</p>